ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

1991

Commission de la construction du Québec

93-01155/

Analyse de l'industrie de la construction 1991

Analyse de la construction au Québec 1991

Chers lecteurs, chères lectrices,

Veuillez prendre note que le deuxième paragraphe de la deuxième colonne de la page 40 devrait se lire comme suit:

> Puisque la baisse du nombre de salariés est plus faible que celle de la masse salariale, le salaire annuel moyen décroît de 3,5 % en 1991 pour s'établir à 20 538 $. Cette baisse survient en dépit de l'augmentation du taux horaire moyen qui est passé de **22,20 $** à 23,94 $[3]. Cette croissance résulte du fait que la baisse des heures travaillées s'est avérée plus forte que celle de la masse salariale.

Bonne lecture!

Le Service des communications
Commission de la construction du Québec

La reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en citer la source.

Publiée par le Service des communications
Imprimée sur les presses de la CCQ

Dépôt légal - 3e trimestre 1992

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN: 0317-5901
ISBN: 2-550-22019-6
PU 5011 (92-07)

Analyse de l'industrie de la construction 1991

SERVICE
RECHERCHE ET
ORGANISATION
JUILLET 1992

AVANT-PROPOS

La Commission de la construction du Québec présente l'Analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui sont confiés, la CCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet de tracer un portrait de l'activité sur les chantiers et de la population qui y oeuvre. Ainsi, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction en 1991, dans l'ensemble du Québec et chacune de ses régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus en matière de relations du travail. Après six années de croissance consécutive, l'activité sur les chantiers assujettis au Décret de la construction avait connu un recul en 1990. Or, ce resserrement s'est accentué en 1991 puisque les heures travaillées ont chuté de 18,2 % pour s'établir à 90,7 millions. Le repli de l'activité est attribuable aux secteurs des bâtiments résidentiel et non résidentiel qui ont affiché une baisse réelle de la valeur de leurs immobilisations.

Le deuxième chapitre de l'analyse examine les principales caractéristiques des employeurs. Ces derniers ont subi l'impact de la baisse de l'activité en 1991, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis accusant un recul. En effet, ce nombre a fléchi de 7,4 % en 1991 pour s'établir à 17 637. Malgré cette variation, la répartition par catégorie d'employeurs fait preuve de stabilité. Quant à la taille moyenne des entreprises, elle s'est maintenue à près de cinq salariés.

Le troisième chapitre, pour sa part, est consacré aux salariés assujettis au Décret de la construction. En 1991, la CCQ a enregistré 105 729 individus ayant effectué au moins une heure de travail sur un chantier.

Ce nombre correspond à une baisse de 8,6 % par rapport à 1990. Le nombre d'heures travaillées ayant diminué plus rapidement que le nombre de salariés, la moyenne annuelle des heures travaillées passe de 959 à 858, soit une décroissance de 10,5 %.

Enfin, les quatre annexes qui complètent ce document fournissent, non seulement certaines définitions nécessaires à son interprétation, mais aussi près de quarante tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte. Le lecteur intéressé par une analyse chronologique doit prendre note qu'une meilleure identification de la qualification de certains salariés a entraîné, à partir de 1989, des modifications aux séries par statut professionnel et par métier (voir Annexe I, section B, paragraphe 10).

Cette analyse a été réalisée par la Section recherche. Diane Lachance est responsable de la rédaction alors que Louise C. Rodier a compilé les tableaux statistiques. Le secrétariat a été assuré par Céline Veillette. Louise Charette a assumé la coordination de l'ensemble du travail.

Nous espérons que cette Analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée par les partenaires de l'industrie. Quant aux personnes intéressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver les éléments pertinents pour parfaire leur connaissance. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestrielle sont invitées à consulter *La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction* publiée par la CCQ.

Jean-Luc Pilon
Directeur
Service Recherche et organisation

TABLE DES MATIÈRES

Bilan de l'activité de construction

Économie québécoise en 1991 11
Sommaire de l'activité de construction 12
Activité régionale 14
Perspectives 1992 16
Relations du travail et contexte législatif 17

Les employeurs

Environnement législatif 21
Contexte de travail 22
Types d'entreprises 22
Caractéristiques des entreprises 22
Statut juridique 24
Mobilité géographique 25

Les salariés

Caractéristiques du marché de l'emploi 29
Indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 29
Statut professionnel des salariés de la construction 30
Âge des salariés 31
Durée du travail 32
- Le chômage saisonnier 34
- Le roulement des salariés 35
- Le chômage interchantier 38

Mobilité de la main-d'oeuvre 39
- Mobilité interemployeur 39
- Mobilité géographique 39

Salaires 40
Avantages sociaux 42
- Congés annuels et jours fériés chômés 42
- Régime d'assurance collective 43
- Régime supplémentaire de rentes 43

Annexes

I Sources et définitions 47
II Description des régions et sous-régions de domicile 53
III Tableaux statistiques 54
IV Liste des 100 plus gros employeurs en 1991 selon les heures enregistrées à la CCQ 94

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques au Québec, 1987-1991 11
1-2 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1982-1991 12
1-3 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1982-1991 14
1-4 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1990-1989 et 1991-1990 15
1-5 Prévision des immobilisations par secteur, 1992 17
2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1991 23
2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1991 24
2-3 Répartition des entreprises en construction selon la masse salariale versée, 1991 24
2-4 Répartition des entreprises en construction selon le statut juridique, 1991 25
2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1991 25
3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1991 30
3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1991 31
3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1989, 1990,1991 32
3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1991 34
3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1990-1991 34
3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1982-1991 35
3-7 Répartition des salariés actifs en 1991, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1976 36
3-8 Répartition des abandons en 1991 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1990 37
3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1991 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel 37
3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991 38
3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1991 39
3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1991 41
3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1991 42
3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1990 et 1991 43
3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1990 et 1991, régime de base 43
3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1990 et 1991 44

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction, 1982-1991 13
1-2 Heures par secteur en 1991 14
3-1 Moyenne annuelle des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1982-1991 33

Bilan de l'activité de construction

Ce premier chapitre trace d'abord un portrait sommaire de la conjoncture économique québécoise pour l'année 1991. L'activité de l'industrie de la construction est ensuite présentée en passant en revue la performance des différents secteurs et celle des douze régions du Québec. Par la suite, les prévisions de l'activité en 1992 sont brièvement abordées. Enfin, ce premier chapitre se termine par une présentation des principaux événements relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction au Québec. Précisons que ce document analyse surtout le secteur assujetti de l'industrie de la construction, soit les travaux exécutés par la main-d'oeuvre régie par le Décret de la construction.

Économie québécoise en 1991

Le produit intérieur brut (PIB) québécois a reculé, en termes réels, de 1,8 % en 1991, comparativement à une baisse de 0,2 % l'année précédente (Tableau 1-1). Plus spécifiquement, la production totale des biens et services au Québec évolue en dents de scie pendant l'année avec une baisse au premier trimestre, une hausse au second, la même tendance se répétant aux deux derniers trimestres. Les baisses étant relativement plus fortes, elles empêchent toutes chances de reprise et maintiennent l'économie dans un état de récession.

Plusieurs facteurs ont joué à l'encontre d'une reprise de l'économie, attendue tout au long de l'année. D'abord, l'année 1991 débute avec l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services et l'harmonisation du régime québécois de taxation, ce qui a pour effet de gonfler les factures des biens vendus au détail de 15,56 % et celles des services de 7 %. L'indice des prix à la consommation a donc bondi de 7,4 % au cours de l'année, comparativement à une hausse de 4,3 % en 1990.

Cette situation a un impact direct sur le comportement des consommateurs, d'autant plus que leur revenu disponible s'accroît à un rythme nettement inférieur au taux d'inflation. Ainsi, le recul du pouvoir d'achat conjugué à un endettement élevé engendre une baisse réelle de 1,7 % des dépenses personnelles en biens et services. Les ventes de biens durables et semi-durables sont particulièrement touchées.

Le comportement des consommateurs est également dicté par leur niveau de confiance relativement faible suite, entre autres, aux annonces successives de mises à pied tout au long de l'année. En effet, l'emploi diminue de 2,2 %, donnant lieu à un taux de chômage de 11,9 % dépassant ainsi de près de 2 points de pourcentage le taux canadien. Puisque les consommateurs sont responsables des deux tiers du PIB, il n'est pas surprenant que la reprise ne se soit jamais concrétisée au cours de l'année, et ce malgré les nombreuses baisses des taux d'intérêt.

Les entreprises, pour leur part, ont également subi l'impact de la mauvaise conjoncture. Leurs opérations sont défavorisées par la réduction de la consommation domestique, la faiblesse de l'économie américaine et l'évaluation élevée de la devise canadienne. Inévitablement, cette situation défavorable s'est reflétée au niveau des profits réalisés. Face à des surplus de stocks et à l'augmentation des coûts d'inventaire, les entreprises ont choisi de rationnaliser plutôt que d'investir. Ainsi,

Tableau 1-1

Indicateurs économiques au Québec, 1987 - 1991

	1987	1988	1989	1990	1991
PIB réel[1]	4,9	4,8	2,1	(0,2)	(1,8)
Emploi[1]	3,3	2,8	1,0	0,8	(2,2)
Taux de chômage	10,3	9,4	9,3	10,1	11,9
Indice des prix à la consommation[1]	4,3	3,7	4,3	4,3	7,4
Taux hypothécaire un an[2]	10,25	12,00	12,75	12,50	8,50

1. Croissance annuelle en %.
2. Dernier mois de l'année.

Source: Statistique Canada, Conférence Board du Canada, Banque du Canada.

les investissements des entreprises en capital fixe diminuent, en termes réels, de 7,3 % en 1991 représentant un recul substantiel par rapport à l'année dernière où l'on enregistrait une hausse de 0,5 %. Quant aux investissements des administrations publiques, ils diminueront également de 1,1 %.

En ce qui a trait à la performance de l'industrie de la construction, la valeur globale des travaux affiche une baisse réelle de 6,6 % en 1991 pour s'établir à 18,2 milliards $. Cette baisse est attribuable aux secteurs des bâtiments résidentiel et non résidentiel qui ont enregistré des baisses de 9,9 % et 11,1 %, respectivement. Seul le secteur des travaux de génie connaît une bonne performance, avec une hausse de 3,1 % de la valeur des travaux.

Sommaire de l'activité de construction

L'activité dans l'industrie de la construction origine de trois grands secteurs, soit du bâtiment résidentiel, du bâtiment non résidentiel et des travaux de génie. La performance de chacun de ces secteurs est brièvement présentée ci-après.

La valeur de la construction des bâtiments résidentiels a affiché une quatrième baisse annuelle consécutive. En effet, en 1991, les immobilisations dans ce secteur affichent une baisse réelle de 9,9 % correspondant à 7,9 milliards $. La part des heures effectuées dans la construction résidentielle passe de 24 % en 1990 à 21 % en 1991 (Graphique 1-2). Le recul des immobilisations résidentielles provient tant du secteur résidentiel neuf (-10 %) que d'autres composantes (-9,7 %) comprenant surtout la rénovation. À elles seules, les dépenses en rénovation ont diminué de 6 % en 1991. C'est la première fois depuis de nombreuses années que ce type d'investissements subit une décroissance.

En ce qui a trait à la construction neuve, le nombre de mises en chantier est passé de 48 070 en 1990 à 44 654 en 1991. Cette baisse de 7,1 % des mises en chantier est atténuée par la hausse de la construction de logements unifamiliaux. Ceux-ci progressent de 4,6 % pour s'élever à 29 871 unités en 1991. Le programme *«Mon taux, mon toit»* ainsi que la baisse des taux hypothécaires (Tableau 1-1), favorisent la demande pour ce type de logements. Au contraire, la construction de logements multifamiliaux a chuté de 24,2 % pour s'établir à 14 783 unités. Des facteurs comme le surplus d'inventaires, le

Tableau 1-2

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction 1982-1991
(en millions de dollars de 1986)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	
											($ courants)
Valeur globale des travaux de construction[1]	10 719	11 096	11 627	12 658	13 255	15 230	15 707	15 629	16 299	15 227	18 205
Croissance réelle(%)	(7,4)	3,5	4,8	8,9	4,7	14,9	3,1	(0,5)	4,3	(6,6)	–
Valeur des travaux de génie[1]	4 615	3 957	3 635	3 558	3 242	3 234	3 545	4 112	4 578	4 718	5 480
Croissance réelle (%)	(4,7)	(14,2)	(8,1)	(2,1)	(8,9)	(0,3)	9,6	16,0	11,3	3,1	–
Valeur de la construction des bâtiments non résidentiels[1]	2 432	2 116	2 477	3 271	3 222	3 641	3 867	4 303	4 664	4 147	4 777
Croissance réelle (%)	0,4	(13,0)	17,1	32,0	(1,5)	13,0	6,2	11,3	8,4	(11,1)	–
Valeur de la construction des bâtiment résidentiels	3 673	5 023	5 514	5 829	6 790	8 355	8 295	7 213	7 058	6 361	7 948
Croissance réelle (%)	(14,8)	36,8	9,8	5,7	16,5	23,0	(0,7)	(13,0)	(2,1)	(9,9)	–
Nombre de mises en chantier de logements (en unités)	23 492	40 318	41 902	48 031	60 348	74 179	58 062	49 058	48 070	44 654	–
Croissance (%)	(20,8)	71,6	3,9	14,6	25,6	22,9	(21,7)	(15,5)	(2,0)	(7,1)	–

1. Inclut les travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non seulement par les secteurs assujettis.

Source: Les données sur la valeur des travaux de construction proviennent du catalogue #64-201de Statistique Canada, compilation CCQ; celles des mises en chantier proviennent de la SCHL.

Graphique 1-1

HEURES TRAVAILLÉES PAR LES SALARIÉS ASSUJETTIS AU DÉCRET DE LA CONSTRUCTION,1982-1991

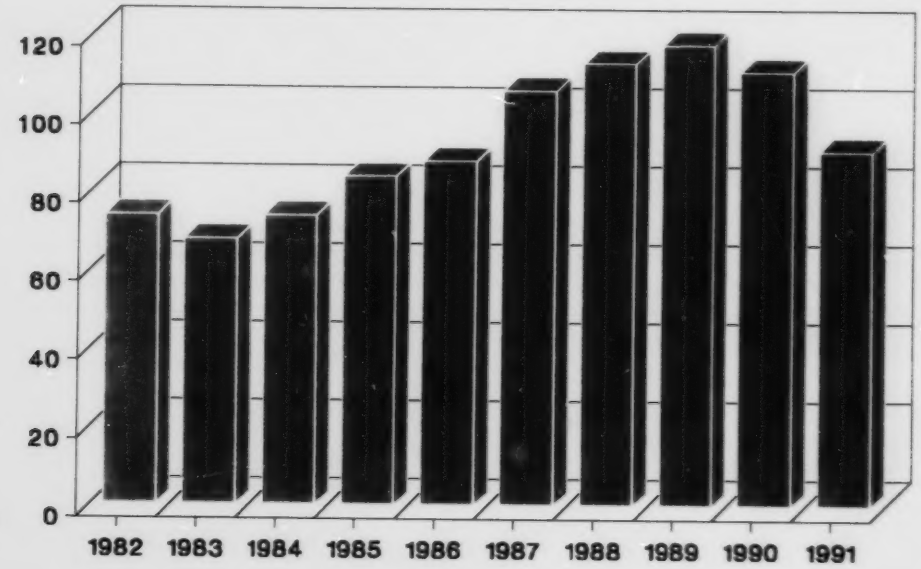

Source: CCQ, mai 1992.

niveau élevé des taux d'inoccupation et les programmes provinciaux d'accès à la propriété, nuisent à la construction des logements multifamiliaux. En 1991, 67 % des mises en chantier sont attribuables au sous-secteur unifamilial alors que 33 % originent du sous-secteur multifamilial.

Suite à quatre années consécutives de croissance marquée, les immobilisations dans le secteur du bâtiment non résidentiel enregistrent une baisse de 11,1 %, s'établissant à 4,8 milliards $. Ce fléchissement des dépenses découle des sous-secteurs commercial et industriel, lesquels ont connu des diminutions réelles de la valeur de leurs immobilisations de 10,2 % et 30,3 %, respectivement. Dans le cas du premier sous-secteur, la baisse est essentiellement attribuable à la détérioration de l'activité dans le domaine des édifices à bureaux et des commerces de détail, alors que celle du sous-secteur industriel provient de la fin des chantiers des alumineries de même que de la baisse générale des investissements due à la mauvaise conjoncture. À l'opposé, le sous-secteur institutionnel a connu une croissance de 17,2 % de la valeur de ses immobilisations. Cette activité découle surtout des investissements dans les domaines scolaire et de la santé. En 1991, 49 % des heures sont effectuées dans la construction de bâtiments non résidentiels comparativement à 53 % en 1990.

Contrairement aux deux secteurs précédents, la valeur des immobilisations dans les travaux de génie a augmenté, en termes réels, de 3,1 % pour s'élever à 5,5 milliards $. Cette progression fait suite à des hausses importantes de 11,3 % en 1990 et 16 % en 1989. Tout comme l'année passée, le secteur des travaux de génie a joué un rôle contracyclique alors que sa part des heures totales travaillées a grimpé de 23 % en 1990 à 31 % en 1991. La hausse d'activité découle uniquement du sous-secteur énergie et barrages, lequel a connu un bond de près de 50 % des dépenses.

La baisse de la valeur globale des travaux de construction s'est reflétée sur la performance des principaux indicateurs de l'activité. En fait, ils affichent tous des reculs importants.

Premièrement, l'activité sur les chantiers assujettis au Décret de la construction, mesurée en heures travaillées, a connu un repli. La hausse du secteur des travaux

Graphique 1-2

Heures par secteur en 1991

Source: CCQ 1992.

de génie n'est pas assez forte pour renverser l'impact de la baisse d'activité des secteurs du bâtiment, d'autant plus que ce type de travaux n'est pas très générateur d'activité assujettie. Les heures travaillées sont donc passées de 110,9 millions en 1990 à 90,7 millions en 1991, soit une chute de 18,2 % (Tableau 1-3). Le niveau de 1991 se situe légèrement en dessous de la moyenne d'heures des années quatre-vingt, laquelle s'établit à 92,6 millions.

Deuxièmement, le nombre de salariés a fléchi de 8,6 %, pour s'établir à 105 729 salariés. La baisse moins rapide du nombre de salariés par rapport à celle des heures travaillées est attribuable à la fluctuation de l'activité d'un trimestre à l'autre. Plusieurs salariés, qui ont enregistré des heures au cours du deuxième trimestre lorsque l'activité était à la hausse, n'ont pu être actifs lorsque l'activité est redescendue subséquemment.

Enfin, le nombre d'heures travaillées diminuant plus rapidement que le nombre de travailleurs, la moyenne d'heures par salarié affiche une régression. Elle passe de 959 heures en 1990 à 858 heures en 1991, soit une diminution de 10,5 %. Soulignons que la moyenne de 1991 représente le niveau le plus bas enregistré au cours des vingt dernières années.

Activité régionale

La variation annuelle des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail révèle que la quasi-totalité des régions du Québec ont été marquées par la récession économique. En fait, seules les régions de la Baie-James et de la Côte-Nord affichent une hausse d'activité par rapport à l'année précédente. La hausse des heures travaillées dans ces régions est surtout redevable au sous-secteur industriel et au secteur des travaux de génie. Les différentes régions sont, tour à tour, présentées ci-après.

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Après avoir connu une excellente année 1990, la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie affiche une baisse de près de 25 % des heures travaillées. Cette réduction de l'activité est attribuable à l'ensemble des secteurs, notamment au sous-secteur industriel affecté par la fin

Tableau 1-3

Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1982-1991

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Nombre de salariés[1]	78 360	74 037	76 429	83 224	89 142	107 454	112 317	115 897	115 659	105 729
Heures travaillées (en millions)	74,0	67,8	74,1	84,2	87,9	106,0	113,0	117,8	110,9	90,7
(Heures supplémentaires)[2]	(3,3)	(2,6)	(2,8)	(3,0)	(3,0)	(3,8)	(3,9)	(5,7)	(5,8)	(5,0)
Moyenne annuelle des heures travaillées	944	916	970	1 012	986	987	1 006	1 016	959	858
Salaire annuel moyen ($)	14 956	16 020	17 356	18 422	17 949	18 339	19 421	21 239	21 290	20 538
Masse salariale[3] (en millions $)	1 172	1 187	1 326	1 533	1 600	1 971	2 181	2 462	2 462	2 171

1. Salariés régis par le Décret de la construction et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. Sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. Salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

Source: CCQ, mai 1992.

du chantier de Rexfor-Donohue et la baisse d'activité au chantier de la centrale thermique aux Îles-de-la-Madeleine. Pour leur part, les bâtiments commercial et institutionnel de même que les travaux de génie ont fortement ressenti les effets de la récession. Quant au secteur résidentiel, il enregistre une baisse de 31 % des heures travaillées correspondant à une baisse de 8 % des mises en chantier.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les heures travaillées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont reculé au cours de chacun des trimestres de 1991, donnant lieu à une chute annuelle de près de 45 %. Bien que l'ensemble des secteurs ont affiché une baisse, la diminution a été particulièrement sévère dans le secteur du bâtiment non résidentiel avec un repli de plus de 50 % des heures travaillées. En fait, la fin des travaux au chantier Alcan à Laterrière est en grande partie responsable de ce fléchissement. Pour ce qui est du secteur résidentiel, la baisse de 13 % des mises en chantier s'est traduite par un recul de près de 30 % des heures travaillées.

Québec

Avec une baisse de 8,9 % des heures travaillées, la région de Québec compte parmi celles qui s'en sont le mieux tirée en 1991. Rappelons qu'en 1990, le volume de travail avait également moins diminué à Québec qu'ailleurs en province. Ainsi, contrairement au portrait provincial, la région de Québec connaît une hausse de 9 % des mises en chantier. Malheureusement, ce bon résultat ne donne lieu qu'à une stabilité des heures travaillées dans le secteur résidentiel. Malgré la récession, la construction industrielle est vigoureuse, grâce surtout au chantier de Lauralco à Deschambault. Ce sous-secteur n'a pu toutefois empêcher la baisse du secteur du bâtiment non résidentiel compte tenu d'une chute de près de 15 % dans la construction des bâtiments commerciaux et institutionnels. Enfin, les travaux de génie connaissent une rétraction des heures suite, en grande partie, à la réduction du travail sur le chantier de l'usine d'épuration de la C.U.Q.

Mauricie-Bois-Francs

Les heures générées par les chantiers de la région de Maurice-Bois-Francs ont chuté de 36,4 % en 1991. Cette baisse, deux fois plus importante que celle enregistrée par l'ensemble du Québec, n'est que partiellement attribuable aux effets de la mauvaise conjoncture. En fait, le début des années quatre-vingt-dix coïncide avec la fin d'un cycle d'investissements dans les domaines industriel et commercial. C'est ainsi que l'activité est affectée par le parachèvement de plusieurs chantiers d'envergure, tels ceux reliés aux alumineries ou aux papetières. Cette situation s'est donc traduite par une chute de 60 % des heures travaillées dans le sous-secteur industriel et de 25 % dans celui des bâtiments commercial et institutionnel. Les secteurs résidentiel et des travaux de génie ont également contribué à la baisse régionale des heures.

Estrie

Après avoir enregistré des diminutions des heures travaillées de 18 % et 23 % en 1989 et 1990, la région de l'Estrie affiche un nouveau recul de 19,6 % en 1991. Notons toutefois que la baisse des heures travaillées s'est continuellement atténuée de trimestre en trimestre. Seuls le sous-secteur industriel et le secteur des travaux de génie ont contribué positivement à l'activité régionale. Le secteur résidentiel, pour sa part, a connu un recul de plus de 30 % des heures travaillées suite à une baisse de 6 % des mises en chantier alors que les sous-secteurs commercial et institutionnel ont affiché un repli de près de 25 %.

Tableau 1-4

Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1990/1989 et 1991/1990

(Pourcentage)

Région	1990/1989	1991/1990
Bas-St-Laurent-Gaspésie	17,1	(24,8)
Saguenay-Lac-St-Jean	(11,3)	(44,5)
Québec	(5,0)	(8,9)
Mauricie-Bois-Francs	(8,5)	(36,4)
Estrie	(22,6)	(19,6)
Montréal métropolitain	(7,5)	(25,1)
Montérégie	(7,2)	(24,4)
Laurentides-Lanaudière	(11,3)	(19,4)
(Grand Montréal)[1]	(8,0)	(24,2)
Outaouais	(4,1)	(2,1)
Abitibi-Témiscamingue	(35,3)	(30,6)
Baie-James	64,7	67,7
Côte-Nord	36,4	20,1
Ensemble du Québec	**(5,9)**	**(18,4)**

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

Grand Montréal

Le ralentissement de l'activité dans la région du Grand Montréal s'est soldé par une diminution de 24,2 % des heures travaillées en 1991. En fait, chacune des trois régions du Grand Montréal a connu un fléchissement de l'activité. La baisse la plus forte est survenue dans la région du Montréal métropolitain (-25,1 %), suivie par les régions de la Montérégie (-24,4 %) et des Laurentides-Lanaudière (-19,4 %). De façon générale, la région du Montréal métropolitain a subi un repli significatif dans la construction des bâtiments non résidentiels, à l'exception du sous-secteur institutionnel. Notons que le domaine du commerce de détail a été particulièrement touché par la récession alors que la construction industrielle ne pouvait compter que sur un nombre limité de chantiers. Quant au secteur résidentiel, une baisse de 17 % des mises en chantier a été enregistrée alors que le secteur des travaux de génie a connu une diminution de 20 % des heures travaillées.

Outaouais

Suite à une remontée des heures travaillées au quatrième trimestre, l'activité ne recule que de 2,1 % dans la région de l'Outaouais, soit considérablement moins que pour l'ensemble de la province. Cette baisse de l'activité découle du secteur résidentiel, lequel a connu un repli d'environ 20 % des heures travaillées, et ce malgré une légère hausse des mises en chantier. Le sous-secteur industriel, pour sa part, a affiché une bonne performance compte tenu, entre autres, des chantiers de la compagnie Produits Forestiers Canadien Pacifique. Enfin, le secteur des travaux de génie a connu une hausse de près de 10 % des heures travaillées étant donné un projet de barrage d'Hydro-Québec.

Abitibi-Témiscamingue

Les heures travaillées en Abitibi-Témiscamingue ont diminué de 30,6 % en 1991 suite à une baisse de 35,3 % l'année précédente. Tout comme en 1990, le recul de l'activité est attribuable à l'ensemble des secteurs. Le bâtiment non résidentiel connaît une baisse des heures travaillées de plus de 40 % étant donné le parachèvement de chantiers importants dans les sous-secteurs industriel et commercial. Quant au secteur résidentiel, on note une diminution de près de 25 % des heures travaillées suite à un repli de 6 % des mises en chantier.

Baie-James

La région de la Baie-James affiche depuis 1987 un renforcement de son activité. L'année 1991 ne fait pas exception à ce mouvement à la hausse puisque les heures travaillées augmentent de près de 67,7 %. Cette activité origine du secteur des travaux de génie, notamment aux chantiers de LG2A, La Grande 1, La Forge 1 et Brisay.

Côte-Nord

Contrairement à la performance provinciale, la région de la Côte-Nord enregistre un gain appréciable de son activité avec une hausse de 20,1 % des heures travaillées. Tous les secteurs de construction, à l'exception des bâtiments commercial et institutionnel, ont contribué à cette croissance. L'activité favorable est surtout redevable à la construction de l'aluminerie Alouette, laquelle a permis l'ajout d'un million d'heures de construction en 1991. Cette progression de près de 45 % des heures industrielles fait en sorte que ce sous-secteur compte pour 55 % de l'ensemble des travaux de construction assujettis dans la région. Les travaux de génie quant à eux, terminent l'année avec une croissance de moins de 5%, alors que le secteur résidentiel assiste à une augmentation de près de 80 % des heures travaillées due à une hausse de 31 % des mises en chantier.

Perspectives 1992

En 1992, l'économie québécoise devrait croître d'environ 1 %. La reprise sera donc présente mais se manifestera avec très peu d'ampleur, ne pouvant se comparer à celle ayant suivi la récession de 1981-82. À vrai dire, les facteurs favorables à la croissance, tels la reprise de l'économie américaine, la diminution du taux de change canadien, le ralentissement de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt à des niveaux particulièrement faibles, ne seront pas suffisants pour effacer complètement l'impact négatif de certains facteurs essentiels à une croissance soutenue. En fait, la situation ne sera pas encore propice à une croissance importante de la consommation. Plusieurs ménages, toujours aux prises avec un endettement élevé, préféreront assainir leur situation financière avant d'effectuer des dépenses supplémentaires. De plus, le niveau de confiance demeurera faible, suite en partie au manque de dynamisme du marché du travail; le taux de chômage avoisinera 12 % en moyenne.

Concernant l'industrie de la construction, le nombre de mises en chantier devrait reculer de près de 7 % en 1992. La confiance fragile des consommateurs dans l'économie, leur niveau élevé d'endettement, les nombreuses pertes d'emplois, l'introduction de la taxe de vente québécoise (TVQ) sur les services ainsi que l'échéance du programme *«Mon taux, mon toit»*, annihileront l'effet positif de la baisse des taux hypo-

thécaires et de l'entrée en vigueur des programmes de 5 % pour la mise de fonds et du REER-Habitation. De plus, de nombreuses unités de logements neufs en inventaire resteront encore à écouler et le logement locatif supportera toujours un taux d'inoccupation très élevé. Ainsi, l'année 1992 devrait enregistrer une baisse de 3 % des logements de type unifamilial et de 15 % des logements multifamiliaux, pour un total de 41 500 mises en chantier. Quant à la valeur des immobilisations résidentielles, elles devraient décroître de près de 2 % (Tableau 1-5).

En ce qui a trait au bâtiment non résidentiel, on s'attend à une baisse réelle de la valeur des immobilisations de plus de 16 %. Ce fléchissement sera particulièrement attribuable au sous-secteur industriel, lequel devrait connaître une chute de 50 % de ses dépenses. Cette baisse sera surtout attribuable au parachèvement des méga-projets d'alumineries. À elle seule, l'industrie des métaux primaires accusera une diminution de plus de 60 % de ses investissements en construction. Par ailleurs, l'industrie des pâtes et papier affichera une troisième année consécutive de repli alors que la situation économique ne sera toujours pas favorable à une croissance générale des investissements de diverses industries.

Quant au sous-secteur commercial, il devrait afficher un recul réel de 14,1 % par rapport à 1991. En fait, la conjoncture, caractérisée par des taux d'inoccupation élevés dans les édifices à bureaux et la baisse des ventes au détail, sera peu favorable à ce type de construction. Notons que la majeure partie de la baisse s'effectuera dans la construction des édifices à bureaux. Pour ce qui est du sous-secteur institutionnel, on anticipe une hausse réelle de la valeur des immobilisations de 12 %. Cette accélération des dépenses proviendra des investissements dans les milieux scolaire et de la santé.

Tableau 1-5

Prévision des immobilisations par secteur, 1992

(croissance annuelle réelle en %)

Total	(4,0)
Résidentiel	(1,9)
neuf	0,3
autre	(4,0)
Bâtiment non résidentiel	(16,4)
industriel	(50,0)
commercial	(14,1)
institutionnel	12,0
autres bâtiments	(8,5)
Travaux de génie	4,0
route et ponts	(1,7)
égouts et aqueducs	(5,0)
énergie et barrages	9,3
gaz et pétrole	4,1
autres	2,3

Source: CCQ, mai 1992.

Finalement, la valeur des immobilisations dans le secteur des travaux de génie continuera sa progression en 1992 avec une hausse réelle de 4 %. Cette perspective favorable est principalement attribuable aux sous-secteurs énergie et barrages et gaz et pétrole. Les projets de LG2A, La Grande 1, Laforge 1 et Brisay, porteront les dépenses de ce premier sous-secteur en hausse de 9 %. Quant au sous-secteur gaz et pétrole, une augmentation de 4 % est attendue en 1992 suite au début du projet Soligaz de même qu'au développement prévu dans la cogénération d'électricité à partir du gaz naturel.

Dans l'ensemble, la valeur totale des immobilisations en construction affichera une baisse réelle de 4 %. Tout comme en 1991, le secteur des travaux de génie ne pourra combler les chutes d'activité dans les bâtiments résidentiel et non résidentiel. Cette baisse des dépenses entraînera une diminution des heures travaillées qui reculeront à 75 millions d'heures.

Relations du travail et contexte législatif

L'année 1991 se révèle relativement calme au chapitre des relations du travail. L'événement marquant de l'année est la prise de position du ministre du Travail au rapport Picard-Sexton.

Suites au rapport Picard-Sexton

Le 20 juin 1991, le ministre du Travail fait connaître à l'Assemblée nationale la réponse gouvernementale au rapport de la Commission sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction (communément appelé le rapport Picard-Sexton) déposé en 1990. Le plan d'action présenté par le ministre couvre essentiellement les 52 premières recommandations du rapport, excluant ainsi le régime de revenu garanti.

Plus précisément, le ministre vise les actions suivantes:

- la nomination d'une personne à titre de sous-ministre adjoint au ministère du Travail dont les fonctions principales seront liées à l'industrie de la construction;
- l'institutionnalisation d'une rencontre annuelle avec le milieu afin d'échanger sur les dépenses prévues par le gouvernement à son plan annuel d'immobilisation et d'examiner la contribution du secteur public à la stabilisation du niveau de l'activité et de l'emploi dans la construction;

- la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi;
- la mise en vigueur, après certaines modifications, de la Loi sur le bâtiment pour, entre autres, améliorer la qualité des travaux, responsabiliser les intervenants, protéger le consommateur et mieux contrer le travail au noir;
- la diffusion d'une campagne d'information visant à sensibiliser les consommateurs aux avantages de confier leurs travaux à des entrepreneurs licenciés;
- la modification de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* pour résoudre la question de l'entrepreneur autonome;
- la majoration des pénalités reliées au travail au noir.

Les échéanciers pour la mise en application des diverses mesures varient de 6 à 18 mois.

Le ministre du Travail annonçait en même temps une entente intervenue entre les parties visant la mise en place d'un plan de formation par le perfectionnement et le recyclage afin de favoriser la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs. Cette entente impliquant l'AECQ et trois associations syndicales, soit le CPQMC-International, la FTQ-Construction et la CSN-Construction, prévoit un financement assumé par les entrepreneurs: 10 cents par heure travaillée lors de son entrée en vigueur et 20 cents à partir du 25 avril 1993.

Notons que l'année s'est terminée avec le dépôt du projet de loi 185 concernant notamment la notion d'entrepreneur autonome et le projet de loi 186 traitant de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le bâtiment*. Alors que ce dernier fut accepté à la fin du mois de décembre, le projet de loi 185 fut reporté à plus tard, entraînant du même coup le retard de la mise en vigueur de l'entente sur le plan de formation.

Les employeurs

Le deuxième chapitre examine la situation des employeurs de l'industrie de la construction au Québec, c'est-à-dire les entrepreneurs ayant à leur emploi un salarié assujetti au Décret de la construction en 1991. En principe, les données ne comprennent pas les entrepreneurs qui travaillent seuls, même s'ils oeuvrent sur un chantier assujetti; de plus, elles excluent tous les entrepreneurs ayant oeuvré exclusivement sur des chantiers non assujettis. Notre échantillon est toutefois très représentatif de l'activité de construction puisque l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ représente plus de 75 % du total recensé par Statistique Canada.

L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencient des autres grands secteurs de l'économie. Comme nous le verrons, cette nature particulière de l'industrie n'est pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Le régime des relations du travail dans l'industrie de la construction se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats.

Tout entrepreneur en construction doit obligatoirement appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). La principale fonction de l'AECQ est liée aux relations du travail dans l'industrie de la construction. Légalement, cette association est l'unique agent patronal pour les fins de négociation et de signature de la convention collective avec la partie syndicale. Toutefois, en dehors du champ des relations du travail, les associations traditionnelles d'employeurs continuent de remplir des fonctions importantes auprès de leurs membres, en particulier en matière de formation professionnelle.

Jusqu'en 1989, l'industrie comptait six associations d'employeurs de la construction, soit l'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), La corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et la Fédération de la construction du Québec (FCQ). Au début de 1989, l'industrie est témoin de la création de l'Association de la construction du Québec (ACQ), regroupant la FCQ et l'ACMQ. La fusion permet à l'ACQ de représenter plus de 6 500 entrepreneurs de construction oeuvrant dans tous les secteurs de l'industrie; ces entreprises réalisent plus de 80 % du volume de tous les travaux de construction au Québec.

En vertu du contexte législatif de l'industrie, les employeurs sont tenus d'appliquer les conditions prescrites à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*[1], au Décret de la construction, ainsi qu'aux divers règlements. Avant d'embaucher un salarié, l'employeur est responsable de vérifier si l'individu détient un certificat de compétence délivré par la CCQ. L'employeur doit signifier à la Commission toute embauche et mise à pied afin de permettre la mise à jour du système de référence des salariés. Si le statut d'un employé est celui d'apprenti, le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction* oblige l'employeur à inscrire dans le carnet d'apprentissage le nombre d'heures travaillées ainsi que les dates de la période d'emploi. Par ailleurs, les entrepreneurs qui emploient des salariés assujettis doivent transmettre à la CCQ un rapport mensuel concernant, entre autres, les heures travaillées, les salaires payés, les contributions et cotisations aux régimes d'avantages sociaux, la paie de vacances, etc. Ils sont également chargés de verser à la CCQ le prélèvement imposé de même que celui qu'ils doivent percevoir auprès des salariés.

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés par divers autres règlements. Une mesure législative importante, datant de juin 1985, a permis de regrouper et d'uniformiser les nombreuses législations sur les normes de construction et de sécurité. Le projet de loi 53, *Loi sur le bâtiment*, vise en effet à diminuer les contrôles gouvernementaux dans le domaine du bâtiment et à instaurer certains mécanismes destinés à permettre aux personnes qui y oeuvrent, d'assumer de plus grandes responsabilités. L'Annexe I, section E, donne la liste des lois modifiées ou abrogées par cette nouvelle législation. Toutefois, à ce jour, seuls certains articles de cette loi sont en vigueur.

Les entrepreneurs en construction doivent également tenir compte de nombreuses autres lois dans le cadre de leur travail. Notons par exemple la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Cette loi oblige l'entrepreneur à porter une attention particulière aux dangers potentiels liés à l'exécution des travaux et à les considérer lors de la planification du chantier. Bien sûr, tous les secteurs

1. L.R.Q., C.R.-20

d'activité sont touchés par cette loi, mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Compte tenu de la petite taille d'une majorité des entreprises en construction, les tâches administratives associées aux diverses lois et règlements peuvent être importantes.

Contexte de travail

En plus du cadre législatif, l'entrepreneur en construction doit tenir compte des caractéristiques propres à l'industrie. À ce titre, notons les mouvements cycliques et saisonniers de l'activité de construction, la diversité des projets et des sites de construction ainsi que la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Ces caractéristiques exercent une influence importante sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises en construction. D'une part, la variation du volume de travaux d'une année à l'autre entraîne la concentration de l'activité de construction au cours de certaines périodes, pour ensuite faire place à un niveau d'activité beaucoup plus bas. Ces situations d'abondance et de pénurie de travaux occasionnent plusieurs difficultés. Notons que les entrepreneurs en situation financière précaire ne pourront, dans tous les cas, survivre à ces fluctuations.

D'autre part, les entrepreneurs doivent également s'ajuster à l'instabilité saisonnière de la construction. Celle-ci se manifeste par un ralentissement de l'activité au cours de l'hiver et une activité intense au cours de la saison estivale et automnale. Les différentes localisations géographiques des chantiers de construction entraînent, pour leur part, un besoin de mobilité de l'entrepreneur. En effet, celui-ci doit se déplacer régulièrement d'un site à l'autre et pourra même se déplacer d'une région à l'autre.

Finalement, l'entrepreneur doit faire face à la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre, ressource première dans la gestion d'un chantier. L'entrepreneur doit s'assurer d'un nombre suffisant de salariés pour les différents métiers nécessaires à la réalisation de chacune des étapes d'un projet.

Types d'entreprises

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au Décret de la construction, se regroupent principalement dans deux grandes catégories. D'une part, on retrouve l'entrepreneur général qui supervise l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. En fait, il sous-contracte une partie importante des travaux à réaliser. L'entrepreneur général peut se spécialiser dans un des trois principaux secteurs (résidentiel, bâtiment non résidentiel ou travaux de génie), quoique plusieurs oeuvrent dans plus d'un secteur à la fois. Au cours des dernières années, on a observé une croissance du nombre d'entrepreneurs généraux du secteur résidentiel se spécialisant dans les travaux de rénovation.

D'autre part, on retrouve l'entrepreneur spécialisé dont le champ d'activité est plus restreint puisqu'il n'effectue généralement qu'un type de travaux (ex. maçonnerie, électricité, peinture); il obtient une part importante de ses contrats de l'entrepreneur général ou donneur d'ouvrage. Toutefois, dans le secteur résidentiel, l'entrepreneur spécialisé obtient surtout ses contrats directement du consommateur.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction, soit l'entrepreneur autonome et le constructeur-propriétaire. Depuis le 1er janvier 1989, la notion d'entrepreneur-artisan est exclue de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. La seule personne physique pouvant travailler à contrat, sans l'aide de salariés, est l'entrepreneur autonome. Celui-ci détient une licence d'entrepreneur spécialisé délivrée par la Régie des entreprises en construction du Québec (RECQ) et peut exécuter lui-même, pour autrui (tel un employeur professionnel) et sans salariés, des travaux de construction s'il est détenteur d'une licence d'entrepreneur spécialisé en machineries lourdes ou d'entrepreneur en excavation et terrassement. Il peut également effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure dans toute autre sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé quoique, dans ce cas, il ne peut être employé par un employeur professionnel.

La licence de constructeur-propriétaire est quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte (ex. la construction de sa propre maison), exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans les statistiques sur les employeurs de la CCQ. Leur représentation est toutefois négligeable puisque les 62 inscrits à la RECQ représentaient moins de 1 % de l'ensemble des employeurs enregistrés à la CCQ en 1991.

Caractéristiques des entreprises

Les employeurs ont subi l'impact de la mauvaise conjoncture en 1991. En effet, leur nombre a connu une diminution de 7,4 % (Annexe III, Tableau 3), soit une

deuxième baisse annuelle consécutive, passant de 19 040 en 1990 à 17 637. En dépit de cette baisse importante, la répartition par catégorie d'employeurs demeure semblable à celle de l'année dernière. Les entrepreneurs généraux représentent près de 30 % du total alors que 70 % sont des entrepreneurs spécialisés. Parmi les groupes spécialisés, les employeurs oeuvrant en charpenterie-menuiserie et en électricité demeurent les plus importants avec 14,7 % et 10,7 %, respectivement, de l'ensemble des employeurs.

Au niveau régional, la répartition des employeurs ne subit que des modifications mineures. C'est encore les trois régions du Grand Montréal qui comptent le plus grand nombre d'employeurs, la région des Laurentides-Lanaudière en tête enregistrant 21,7 % de l'ensemble des employeurs (Annexe III, Tableau 4). La région de Québec, quant à elle, se place au quatrième rang comptant près de 16 % des employeurs.

Comme en témoigne le tableau 2-1, l'industrie de la construction se caractérise par la petite taille des entreprises qui y oeuvrent. On remarque, en effet, que 15 181 d'entre elles comptent cinq employés ou moins, ce qui constitue 86 % du total. Inversement, seulement 354 entreprises déclarent avoir, en 1991, un nombre d'employés supérieur à 25. Bien que représentant à peine 2 % de l'ensemble des employeurs, leur contribution à l'industrie demeure toutefois très importante puisqu'elles sont responsables de 43,1 % des heures totales travaillées et de 47,2 % de la masse salariale versée aux salariés de l'industrie (Tableau 2-2).

Un autre indicateur de la petite taille des entreprises nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée (Tableau 2-3). En 1991, on constate que plus de la moitié des employeurs (50,8 %) versent moins de 25 000 $ à leurs salariés assujettis au Décret de la construction. Notons qu'en moyenne, près de 36 % des employeurs ne comptent qu'un seul salarié à leur emploi au cours de l'année 1991 et que cette part grimpe à 63 % pour les employeurs enregistrant deux salariés. Cela explique qu'une majorité d'employeurs verse une masse salariale relativement peu élevée.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Les recensements auprès des entrepreneurs effectués par Statistique Canada[1] nous permettent toutefois d'en dégager certaines tendances.

Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle sont de loin le groupe le plus important dans l'ensemble des entrepreneurs généraux: ils représentent près de 75 % du total en 1987[2]. Les entrepreneurs en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs par la petite taille de leur entreprise. En 1987, près de 54 % d'entre eux ont des

1. La liste des publications est reproduite à l'Annexe I, section D.

2. 1987 est la dernière année de publication.

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1991

	Nombre moyen de salariés								
Groupe	**1 à 5**	**6 à 10**	**11 à 25**	**26 à 50**	**51 à 100**	**101 à 200**	**201 à 500**	**501 à plus**	**Moyenne du nombre de salariés**
Travaux généraux	4 323	401	266	66	32	14	10	1	5,3
Charpenterie-menuiserie	2 434	107	43	10	1	-	1	-	2,5
Électricité	1 613	131	92	27	17	6	2	-	4,7
Excavation	1 086	102	69	18	3	1	-	-	3,8
Tuyauterie	863	87	82	25	1	2	2	-	5,8
Maçonnerie	828	83	39	9	6	1	-	-	4,0
Peinture	854	40	21	3	-	-	-	-	2,6
Autres	3 180	314	225	54	34	6	2	-	-
Total	**15 181**	**1 265**	**837**	**212**	**94**	**30**	**17**	**1**	**4,3**
En %	**86,1**	**7,2**	**4,7**	**1,2**	**0,5**	**0,2**	**0,1**	**-**	**-**

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1991

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000 $)
1 à 5	15 181	22 151	472 237
6 à 10	1 265	10 930	245 147
11 à 25	837	18 555	429 533
26 à 50	212	11 131	271 089
51 à 100	94	10 318	264 522
101 à 200	30	6 852	182 951
201 à 500	17	8 738	249 883
501 et plus	1	1 996	56 070
Total	**17 637**	**90 671**	**2 171 433**

Source: CCQ, mai 1992.

revenus bruts inférieurs à 250 000 $. Par comparaison, cette proportion n'est que de 20 % pour les entrepreneurs en construction non résidentielle et de 31 % pour les entrepreneurs en gros travaux de génie. Notons que ces deux dernières catégories d'entrepreneurs voient augmenter la proportion des petites entreprises en 1987 puisque celles-ci ne représentaient que 15 % de l'ensemble en 1986.

L'importance de la sous-traitance constitue un autre facteur qui varie selon la catégorie d'entrepreneur général. Ce sont les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle qui mènent sur ce plan, puisque les sommes versées aux sous-traitants représentent 61 % de la valeur totale du produit de construction. Cette proportion n'est que de 39 % et de 26 % pour les entrepreneurs généraux en construction résidentielle et en gros travaux de génie, respectivement.

Suite à ces diverses informations, on constate que le groupe d'entrepreneurs généraux est loin d'être homogène.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait elle aussi l'objet d'une publication de Statistique Canada. En 1987, ce groupe d'entrepreneurs représentait 84 % du total des entrepreneurs recensés au Québec; précisons que cette proportion s'inscrit dans le cadre des tendances observées à la CCQ. Notons toutefois que les données de la Commission sous-estiment, en partie, l'importance des entrepreneurs spécialisés puisque nombre d'entre eux n'ont pas de salariés et n'apparaissent donc pas dans ses statistiques.

À l'instar des entrepreneurs généraux, on retrouve la majorité des entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel, soit 64 %. De plus, 74 % des entrepreneurs spécialisés ont des entreprises de petite taille.

Statut juridique

La forme d'organisation privilégiée par les entrepreneurs en construction est la société incorporée. Celle-ci est une entreprise privée ou publique formée d'un ou plusieurs actionnaires et dont la responsabilité est limitée aux avoirs de la compagnie. En 1991, les entreprises incorporées représentent près de 79 % du total des employeurs et versent 94 % du total des salaires (Tableau 2-4).

La société en nom collectif est la deuxième forme d'organisation choisie. Celle-ci est composée de plusieurs propriétaires que l'on appelle associés; ils sont personnellement responsables de tous les actes posés incluant le paiement des dettes. On compte 14,7 % des entrepreneurs exploitant ce genre d'entreprise; ils ne versent toutefois que 5 % de l'ensemble des salaires.

Le statut de propriétaire unique est la troisième forme d'organisation, regroupant 6,5 % des entreprises. Parmi les entrepreneurs généraux, les propriétaires uniques ont une présence beaucoup plus importante en construction résidentielle qu'en construction non résidentielle. En effet, près de 31 % des entreprises oeuvrant dans le domaine résidentiel ne sont pas constituées en société contre seulement 5 % pour le secteur du bâtiment non résidentiel.

Tableau 2-3

Répartition des employeurs en construction selon la masse salariale versée, 1991

Masse salariale versée	Nombre d'employeurs	Répartition %
moins de 25 000$	8 965	50,8
25 000$ à 50 000$	3 123	17,7
50 001$ à 100 000$	2 345	13,3
100 001$ à 200 000$	1 466	8,3
200 001$ à 500 000$	987	5,6
500 001$ à 1 000 000$	439	2,5
plus de 1 000 000$	312	1,8
Total	**17 637**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

Mobilité géographique

La dispersion géographique des divers chantiers de construction oblige l'entrepreneur à se déplacer au sein de sa région mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Les données du tableau 2-5 sur la répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées en 1991, démontre que 27,2 % des employeurs sont actifs à l'extérieur de leur région, soit une proportion un peu plus faible que l'année dernière.

Parmi les principaux groupes d'employeurs, les entrepreneurs spécialisés en excavation sont les plus mobiles puisque près de 31 % d'entre eux sont actifs à l'extérieur de leur région. Inversement, les entrepreneurs spécialisés en électricité et en maçonnerie connaissent le plus bas niveau de déplacement.

La mobilité des employeurs fluctue de façon importante selon la région du siège social de l'entreprise (Annexe III, Tableau 5). Les entrepreneurs de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont les plus actifs à l'extérieur de leur région puisque 46,1 % et 43,6 %, respectivement, travaillent dans au moins une autre région. Au contraire, les entrepreneurs les moins enclins à travailler à l'extérieur sont ceux ayant leur siège social dans la région du Grand Montréal et de l'Outaouais. Ces régions ne comptent, respectivement, que 21,7 % et 23,7 % des employeurs travaillant à l'extérieur du territoire de leur place d'affaires.

Tableau 2-4

Répartition des employeurs en construction selon le statut juridique, 1991

	Employeurs		Salaires	
Statut	**Nombre**	**%**	**(millions $)**	**%**
Propriétaire unique	1 153	6,5	22	1,0
Nom collectif	2 588	14,7	108	5,0
Société	13 896	78,8	2 041	94,0
Total	**17 637**	**100,0**	**2 171**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1991

	Lieu de travail							
		Leur région et			Autres régions seulement			Nombre d'entreprises
Groupe	**Leur région exclusivement**	**1 autre**	**2 autres**	**3 autres ou +**	**1 autre**	**2 autres**	**3 autres ou +**	
Travaux généraux	3 651	888	135	97	298	40	4	5 113
Charpenterie-menuiserie	1 976	409	25	16	156	13	1	2 596
Électricité	1 503	239	23	18	98	6	1	1 888
Excavation	885	242	28	15	98	10	1	1 279
Tuyauterie	793	186	21	18	48	5	2	1 073
Maçonnerie	749	141	16	6	52	1	1	966
Peinture	673	160	14	5	60	6	-	918
Autres	2 605	732	83	68	272	32	12	3 804
Total	**12 835**	**2 997**	**345**	**243**	**1 082**	**113**	**22**	**17 637**

Source: CCQ, mai 1992.

Les salariés

Ce dernier chapitre analyse la main-d'oeuvre québécoise assujettie au Décret de la construction sous plusieurs aspects. Dans un premier temps, le marché de l'emploi est examiné. Ensuite, seront présentées les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre en analysant les divers indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, l'âge des salariés, la durée du travail, la mobilité de la main-d'oeuvre, les salaires et les avantages sociaux.

Caractéristiques du marché de l'emploi

L'analyse du marché de l'emploi révèle deux phénomènes importants particuliers à l'industrie de la construction au Québec. Le premier a trait au caractère temporaire de l'emploi. En effet, l'activité de l'industrie de la construction est directement influencée par la conjoncture économique et, de ce fait, affiche une performance cyclique. Ainsi, en période de baisse d'activité, la permanence des emplois est compromise. La nature saisonnière des travaux contribue également au caractère provisoire de l'emploi puisque certains travaux ne peuvent être exécutés durant les mois d'hiver; une partie de la main-d'oeuvre se retrouve donc inactive à cette période. De plus, la contribution du salarié ne représentant qu'une étape dans la réalisation d'un projet, les travailleurs se retrouvent souvent sans emploi après avoir effectué les travaux relatifs à leur métier.

Le caractère temporaire de l'emploi engendré, comme nous venons de voir, par les cycles économiques, le climat saisonnier et le roulement des travailleurs, exige une grande mobilité de la part de la main-d'oeuvre, deuxième caractéristique propre à l'industrie de la construction. Cette mobilité s'exerce d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre.

Le caractère temporaire de l'emploi et la grande mobilité de la main-d'oeuvre qui en découle ont définitivement influencé le régime des relations du travail. Connaissant une précarité importante de l'emploi, les travailleurs ont développé un sentiment d'appartenance à l'industrie plutôt qu'à un employeur; de ce fait, le marché de l'emploi a évolué vers un régime s'appliquant à l'ensemble de l'industrie. C'est ainsi que l'on reconnaît aujourd'hui l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. La négociation de cette convention collective se fait entre une association patronale unique, l'AECQ, et les associations représentatives, soit la CSD, la CSN-Construction, le CPQMC-International, la FTQ-Construction et le SCN. Un des mandats de la Commission de la construction du Québec est de faire respecter cette convention collective.

Indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

En 1991, l'industrie de la construction connaît une deuxième année de repli des heures travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction. Après un fléchissement de près de 6 % en 1990, les heures travaillées chutent de 18,2 % pour s'établir à 90,7 millions. Le ralentissement de l'activité se reflète au niveau de l'emploi dans l'industrie, quoique de façon beaucoup moins importante. Le nombre de salariés actifs sur les chantiers de construction baisse de 8,6 %, passant de 115 659 en 1990 à 105 729 en 1991.

Le resserrement de l'activité se reflète dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de la Baie-James et de la Côte-Nord. En effet, comme en témoigne le tableau 6 de l'Annexe III, le nombre de salariés actifs dans la construction selon le lieu de domicile, est en baisse dans la majorité des régions. De façon générale, les régions ont subi l'impact du repli du secteur résidentiel et des sous-secteurs industriel et commercial.

Comme mentionné ci-haut, les régions de la Baie-James et de la Côte-Nord se distinguent au plan de la croissance de l'emploi avec des hausses de 33,3 % et 4,4 %, respectivement. Pour cette première région, l'augmentation de l'emploi ne représente toutefois que 23 travailleurs supplémentaires. Pour ce qui est de la Côte-Nord, le nombre de salariés actifs qui y sont domiciliés augmente pour une cinquième année consécutive. Notons cependant que l'emploi progresse à un rythme décroissant puisqu'on notait, en 1989 et 1990 respectivement, des hausses de près de 41 % et 20 %. Cette situation découle du parachèvement de certains chantiers dans le sous-secteur industriel et les travaux de génie. Néanmoins, en 1991, l'activité dans la région de la Côte-Nord origine de l'ensemble des secteurs, à l'exception du bâtiment commercial et institutionnel.

À l'inverse, le nombre de salariés actifs originaires de la région du Grand Montréal connaît une baisse importante de 11,2 %. La région du Montréal métropolitain est la plus touchée avec une diminution de 13,2 % du nombre de ses salariés actifs. Cette baisse s'explique en raison de la construction industrielle qui ne pouvait compter que sur un nombre limité de chantiers en cours étant donné la récession dans le secteur manufacturier, et de la construction commerciale qui voit l'achèvement de plusieurs grands projets (Centre de commerce mondial, Immeuble Marathon, Immeuble Polaris, Immeuble BCED-Prodevco-Lavalin). Par ailleurs, les secteurs résidentiel et des travaux de génie enregistrent également un fléchissement d'activité. Seule la construction institutionnelle affiche une bonne performance avec plusieurs chantiers dans le domaine des hôpitaux, écoles et musées.

La représentativité des salariés actifs dans la construction par région de domicile est présentée au tableau 7 de l'Annexe III. En 1991, la majorité de la main-d'oeuvre active au Québec est domiciliée dans la région du Grand Montréal dans une proportion de 52,8 %. Cette région perd, toutefois, un peu de terrain depuis 1987 alors qu'elle représentait 57,4 % des salariés actifs de la province. Les régions de Québec et de la Mauricie-Bois-Francs comptent, pour leur part, respectivement 16,2 % et 7,7 % de l'ensemble des salariés. Ainsi, la main-d'oeuvre active demeure concentrée dans quelques régions: les deux régions ci-haut mentionnées et celle du Grand Montréal regroupent près de 77 % des effectifs. Mentionnons également que la répartition des heures travaillées par région de domicile affiche sensiblement le même portrait que la répartition des salariés actifs. De fait, près de 79 % des heures travaillées sont enregistrées par les salariés domiciliés dans les régions du Grand Montréal, de Québec et de la Mauricie-Bois-Francs (Annexe III, Tableau 9).

Statut professionnel des salariés de la construction

L'industrie de la construction au Québec compte deux groupes de salariés, soit les salariés qualifiés et les salariés exerçant une occupation. Le groupe des salariés qualifiés se compose des compagnons et des apprentis. Les premiers détiennent un certificat de qualification alors que les seconds possèdent un carnet d'apprentissage leur permettant d'exercer sur un chantier un des divers métiers. Les salariés exerçant une occupation regroupent, quant à eux, tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction et définis dans le Décret de la construction.

La distinction entre salariés qualifiés et salariés exerçant une occupation provient de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*[1].

Depuis 1989, une meilleure identification de la qualification de certains salariés entraîne des modifications aux séries statistiques par statut professionnel. En fait, celles-ci affectent surtout la répartition du nombre d'apprentis et de salariés exerçant une occupation (Annexe I, section B, paragraphe 10). Soulignons que ces modifications, même si elles visent à identifier le statut des salariés, affectent plus particulièrement certains métiers ayant des juridictions communes. S'il est possible de procéder à une comparaison des données de 1989, 1990 et 1991, toute comparaison historique sur le comportement par statut devient difficile.

Le tableau 3-1 sur la répartition des salariés actifs dans la construction selon le statut professionnel révèle que l'industrie compte, en 1991, 54 834 compagnons et 28 246 apprentis pour un total de 83 080 salariés qualifiés. À ce groupe s'ajoute les effectifs oeuvrant dans l'industrie à titre de salariés exerçant une occupation, au nombre de 22 649 travailleurs. L'industrie emploie

1. 1986, c.89, a.38.

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1991

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
Grand Montréal[1]	28 645	15 653	44 298	11 494	55 792	52,8
Québec	9 589	4 320	13 909	3 199	17 108	16,2
Autres[2]	16 600	8 273	24 873	7 956	32 829	31,1
Ensemble du Québec	**54 834**	**28 246**	**83 080**	**22 649**	**105 729**	**100,0**
En %	**51,9**	**26,7**	**78,6**	**21,4**	**100,0**	-

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
2. Comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et de Québec.

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 3-2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1991

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	14 764	9 105	23 869	28,7%
Électricien	7 569	4 683	12 252	14,7%
Tuyauteur[1]	6 095	3 129	9 224	11,1%
Opérateur d'équipement lourd	4 707	415	5 122	6,2%
Peintre	2 306	1 644	3 950	4,8%
Briqueteur-maçon	2 603	1 577	4 180	5,0%
Autres métiers	16 790	7 693	24 483	29,5%
Total	**54 834**	**28 246**	**83 080**	**100,0%**

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

donc 105 729 individus en 1991. Les salariés qualifiés représentent 78,6 % de la main-d'oeuvre active alors que les salariés exerçant une occupation comptent pour 21,4 % de ce groupe. Soulignons que la représentativité des salariés qualifiés demeure sensiblement la même que l'année dernière.

Parmi les salariés qualifiés, les compagnons représentent 66 % des effectifs alors que les apprentis constituent 34 % de la population. Tel qu'en 1990, les apprentis assistent à une baisse de leur représentativité puisqu'ils comptaient pour 38,3 % de l'ensemble des salariés qualifiés l'année dernière. Notons qu'en situation de basse activité, les apprentis sont les premiers à se retrouver en chômage. Quant aux compagnons, leur représentativité parmi l'ensemble des salariés est en hausse par rapport à l'année précédente, passant de 48,6 % à 51,9 % (Annexe III, Tableau 19). Les salariés exerçant une occupation affichent, quant à eux, une stabilité relative avec une part de 21,4 %. Ainsi, le groupe des apprentis est le seul groupe de travailleurs ayant vu sa représentativité diminuer en 1991.

L'importance relative des principaux métiers demeure sensiblement la même que l'année précédente (Tableau 3-2). Les trois métiers les plus importants en termes d'effectifs sont toujours les charpentiers-menuisiers (28,7 %), les électriciens (14,7 %) et les tuyauteurs (11,1 %). Parmi les métiers énumérés au tableau 3-2, les seuls à enregistrer de légères baisses de leur représentativité par rapport à 1990 sont les charpentiers-menuisiers, les peintres et les briqueteurs-maçons; les diminutions enregistrées sont cependant très minimes. Le métier de charpentier-menuisier voit sa part diminuer depuis 1987 alors qu'il représentait 32,5 % de l'ensemble des salariés qualifiés (Annexe III, Tableau 20). Ce repli s'explique essentiellement par le resserrement du secteur résidentiel neuf. Chez les salariés exerçant une occupation, 67,6 % des effectifs oeuvrent à titre de manoeuvre ou de manoeuvre spécialisé (Annexe III, Tableau 37).

Âge des salariés

L'âge des salariés est un paramètre intéressant à examiner puisqu'il permet d'évaluer l'impact du roulement des salariés et d'évaluer le vieillissement des travailleurs.

En 1989 et 1990, la baisse de la représentativité des apprentis a entraîné une hausse de l'âge moyen de l'ensemble des salariés à 37,5 et 37,8, respectivement. En 1991, cette tendance se poursuit puisque l'âge moyen atteint maintenant 38,2 ans. Cet accroissement découle, en partie, de l'amélioration de la permanence des emplois et de la baisse du taux d'adhésion, comme nous le verrons à la section concernant le roulement des salariés.

La répartition des salariés par groupe d'âge vient confirmer la tendance observée ci-haut. En 1991, le pourcentage de salariés âgés de moins de 35 ans accuse une diminution pour se situer à 42,6 % comparativement à 44,5 % en 1990 (Annexe III, Tableau 38). Inversement, les salariés âgés de 50 ans et plus voient leur représentativité passer de 18,9 % en 1990 à 19,3 %, pour un total de 20 388 travailleurs.

L'âge moyen des salariés varie selon le statut professionnel (Annexe III, Tableau 38). Le groupe des compagnons affiche l'âge moyen le plus élevé avec 42,8 ans.

Le vieillissement de ce groupe semble arrêté depuis quelques années; l'âge moyen des compagnons était de 43,2 ans l'année dernière. Nous pouvons croire que le passage d'apprenti au statut de compagnon freine le vieillissement de ce groupe de salariés.

Pour leur part, les apprentis affichent un âge moyen de 29,1 ans. L'augmentation de l'âge moyen chez ces salariés depuis 1984 peut s'expliquer par le nombre élevé d'apprentis qui poursuivent leur apprentissage de même que la baisse importante des adhésions au sein de ce groupe. Les salariés exerçant une occupation, quant à eux, connaissent une stabilité de leur âge moyen à 38,3 ans.

Durée du travail

Le marché du travail dans l'industrie de la construction est caractérisé, comme nous l'avons déjà souligné, par l'aspect temporaire d'une grande partie des emplois. Cette situation provient principalement du caractère cyclique de l'activité de construction et de la nature saisonnière des travaux. L'étude des heures travaillées par un salarié durant une année permet de confirmer ce phénomène.

À la lecture du tableau 3-3 sur la répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, nous constatons l'impact de la mauvaise conjoncture au cours de 1991: l'industrie connaît une diminution marquée de la durée de l'emploi. En fait, le pourcentage de salariés oeuvrant moins de 500 heures dans l'industrie, soit l'équivalent de moins de trois mois de travail, passe de 28,2 % en 1990 à 34,1 % en 1991. À l'inverse, le pourcentage des travailleurs enregistrant 1 500 heures et plus recule de 24,2 % en 1990 à 18,9 %. Le resserrement de l'activité dans l'industrie de la construction se traduit donc par une compression de la durée de l'emploi. La moyenne d'heures travaillées connaît, elle aussi, un comportement semblable, comme on le verra plus loin.

De plus, le tableau 3-3 révèle que la durée de l'emploi varie en fonction du statut professionnel de la main-d'oeuvre. En effet, 42,9 % des apprentis comptent moins de 500 heures de travail alors que ce pourcentage est de

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel* et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1989-1990-1991

Statut professionnel	Niveau d'heures travaillées					Total	Moyenne annuelle des heures
	moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus		
Compagnons							
nombre	15 097	14 195	12 336	11 173	2 033	54 834	965
pourcentage	27,5%	25,9%	22,5%	20,4%	3,7%	100,0%	
Apprentis							
nombre	12 116	8 278	4 743	2 804	305	28 246	698
pourcentage	42,9%	29,3%	16,8%	9,9%	1,1%	100,0%	
Autres salariés							
nombre	8 805	5 736	4 407	2 864	837	22 649	797
pourcentage	38,9%	25,3%	19,5%	12,6%	3,7%	100,0%	
Total 1991							
nombre	36 018	28 209	21 486	16 841	3 175	105 729	858
pourcentage	34,1%	26,7%	20,3%	15,9%	3,0%	100,0%	
Total 1990							
nombre	32 576	29 276	25 811	23 947	4 049	115 659	959
pourcentage	28,2%	25,3%	22,3%	20,7%	3,5%	100,0%	
Total 1989							
nombre	30 585	26 638	26 122	27 655	4 897	115 897	1 016
pourcentage	26,4%	23,0%	22,5%	23,9%	4,2%	100,0%	

* À partir de 1989, les données ne peuvent être comparées avec l'historique. Voir Annexe I, section B, paragraphe 10.

Source: CCQ, mai 1992.

Graphique 3-1

MOYENNE ANNUELLE DES HEURES TRAVAILLÉES, 1982-1991

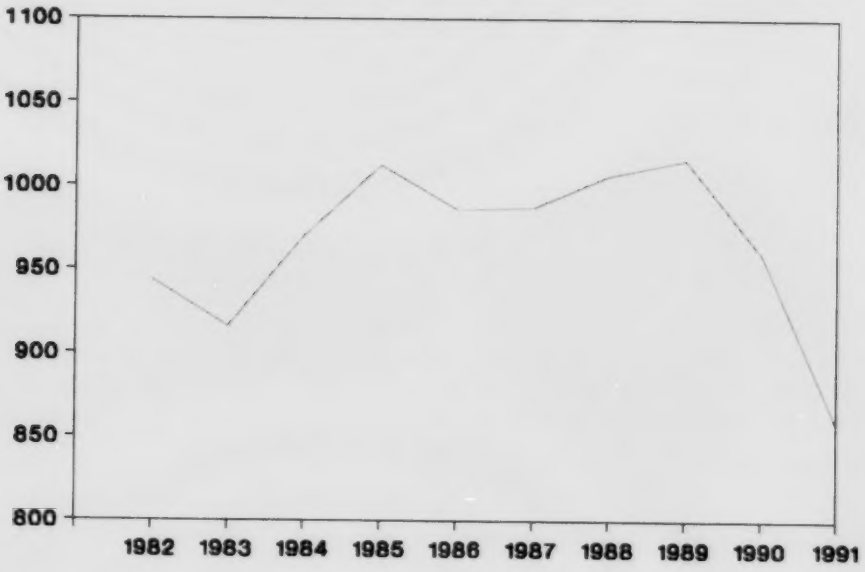

Source: CCQ, mai 1992.

38,9 % pour les salariés exerçant une occupation et que de 27,5 % pour les compagnons. Au contraire, 24,1 % des compagnons travaillent plus de 1 500 heures tandis qu'on ne retrouve que 11 % des apprentis et 16,3 % des salariés exerçant une occupation dans cette situation. Ainsi, les compagnons connaissent une plus longue durée de l'emploi que les autres travailleurs. On constate, toutefois, que le même pourcentage de compagnons et de salariés exerçant une occupation enregistre 2 000 heures ou plus.

La moyenne annuelle d'heures travaillées confirme également le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. En 1991, les salariés travaillent en moyenne 858 heures (Graphique 3-1), soit près de six mois de travail à temps plein. Ce résultat représente une baisse de 10,5 % par rapport à l'année dernière alors que la moyenne s'établissait à 959 heures. La détérioration de la durée de l'emploi découle de la baisse de l'activité dans les secteurs des bâtiments résidentiels et non résidentiels. Puisque ces deux secteurs comptent pour près de 80 % des heures travaillées dans l'industrie, il est donc compréhensible qu'un repli de l'activité se traduise par une baisse de la moyenne des heures. D'ailleurs, cette variable est souvent la première à encaisser le coup au moment d'une chute d'activité. La moyenne d'heures travaillées varie sensiblement par métier (Annexe III, Tableau 18). En 1991, plusieurs métiers affichent une moyenne au-dessus de 1 000 heures; ces métiers représentent 43 % des travailleurs qualifiés. Les métiers les plus actifs sont les mécaniciens d'ascenseur (1 616 heures), les grutiers (1 185 heures) et les mécaniciens de machineries lourdes (1 170 heures). À l'inverse, les métiers enregistrant les moyennes d'heures les moins élevées sont les plâtriers (485 heures), les poseurs de revêtements souples (498 heures) et les peintres (583 heures). Plus de 50 % des salariés oeuvrent en moyenne moins de 1 000 heures en 1991.

La baisse de la durée de l'emploi se reflète dans la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail. En effet, la représentativité des travailleurs oeuvrant dix (10) mois ou plus affiche une baisse substantielle passant de 37,3 % en 1990 à 29 % en 1991 (Tableau 3-4). En termes d'effectifs, cela représente 43 180 salariés pour l'année dernière contre 30 707 en 1991, pour une chute de 28,9 % du nombre de salariés. En 1991, l'activité est particulièrement affectée au cours du dernier trimestre de l'année: on ne compte que 31,6 % des heures effectuées au cours de cette période comparativement à 40,7 % en 1990. Quant aux travailleurs oeuvrant six mois ou moins dans l'industrie, on enregistre une montée de leur représentativité, grimpant de 38,6 % en 1990 à 46 % en 1991, pour un total de 48 589 salariés.

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1991

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Pourcentage des salariés (%)	Pourcentage de la masse salariale (%)
1	11 007	37	804	10,4	0,4
2	7 325	144	3 184	6,9	1,1
3	6 753	273	6 084	6,4	1,9
4	6 967	420	9 600	6,6	3,1
5	7 763	561	12 986	7,3	4,6
6	8 774	698	15 989	8,3	6,5
7	9 743	862	19 835	9,2	8,9
8	8 718	983	22 921	8,2	9,2
9	7 972	1 132	26 801	7,5	9,8
10	7 317	1 284	30 766	6,9	10,4
11	7 426	1 472	35 999	7,0	12,3
12	15 964	1 732	43 277	15,1	31,8
Total	**105 729**	**858**	**20 538**	**100,0**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

Nous venons de constater le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. Nous en examinerons maintenant trois facteurs explicatifs: il s'agit du chômage saisonnier, du roulement des salariés et du chômage interchantier.

Le chômage saisonnier

Le caractère temporaire de l'emploi découle en partie des changements climatiques liés aux différentes saisons. L'activité sur les chantiers de construction se concentre surtout au cours des mois du printemps, de l'été et de l'automne. Le tableau 3-5 sur la répartition des heures travaillées selon le mois, révèle que 66,6 % des heures travaillées sont effectuées au cours des sept mois compris entre mai et novembre. Notons que la baisse des heures travaillées au cours du mois de juillet ne fait que refléter les vacances de la construction qui ont cours pendant les deux dernières semaines du mois.

En 1991, la baisse d'activité au cours de l'automne fait en sorte que le mois de juin compte le maximum d'heures travaillées, avec 11 millions d'heures,

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1990-1991 (en millions)

	1990		1991	
Mois	**Heures régulières**	**Heures totales**	**Heures régulières**	**Heures totales**
Janvier	5,3	5,6	4,0	4,2
Février	7,0	7,3	5,1	5,4
Mars	9,0	9,4	6,1	6,5
Avril	7,0	7,4	6,0	6,3
Mai	8,7	9,0	7,8	8,2
Juin	12,6	13,1	10,5	11,0
Juillet	6,1	6,5	5,2	5,6
Août	11,3	11,9	11,0	8,5
Septembre	12,4	13,2	8,5	9,0
Octobre	9,6	10,3	8,3	8,8
Novembre	9,2	9,9	8,9	9,3
Décembre	6,9	7,3	4,3	4,5
Total	**105,1**	**110,9**	**85,7**	**90,7**
En %	**94,8**	**100,0**	**94,5**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

contrairement aux deux années précédentes où ce maximum était enregistré au cours du mois de septembre. Inversement, le mois de janvier est le moins actif avec 4,2 millions d'heures.

La répartition des heures par statut professionnel se comporte sensiblement de la même façon; la majorité des heures s'échelonnent du mois de mai au mois de novembre (Annexe III, Tableau 23). De plus, le tableau 22 de l'Annexe III sur le nombre de salariés selon le mois, révèle que c'est au cours du mois d'août qu'on enregistre le plus grand nombre de travailleurs (73 750) alors que c'est au cours de celui de janvier où on en compte le moins (43 247). Ces résultats s'appliquent dans le cas des apprentis et des salariés exerçant une occupation. Chez les compagnons par contre, c'est au cours du mois de juin qu'on compte le plus grand nombre de travailleurs.

L'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année permet de vérifier l'impact saisonnier sur les heures travaillées par statut professionnel (Annexe III, Tableau 23). D'après cet indicateur, les salariés exerçant une occupation subissent davantage l'effet des saisons. Ce phénomène découle de la présence importante de ces travailleurs dans les travaux de génie, un secteur beaucoup plus vulnérable à l'effet saisonnier que les autres secteurs d'activité. Les apprentis subissent, eux aussi, l'effet des saisons quoique de façon moins importante. Dans leur cas, l'écart est le résultat de l'ouverture du marché de l'emploi aux nouveaux travailleurs durant les mois les plus actifs.

De plus, la région de domicile des salariés exerce une influence sur la variabilité saisonnière de l'emploi. En général, plus une région est caractérisée par une grande diversité dans la nature des travaux, moins elle est susceptible de présenter de grandes fluctuations saisonnières de l'emploi. À titre d'exemple, la région de la Baie-James où les chantiers sont quasi exclusivement reliés aux travaux de génie, subit l'écart saisonnier le plus important (Annexe III, Tableau 25). Au contraire, la région métropolitaine de Montréal enregistre le plus faible indice de variation saisonnière en raison de la grande diversité des travaux qu'on y retrouve.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction connaît un phénomène de roulement de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre. À chaque année, plusieurs travailleurs quittent et intègrent l'industrie. Ces mouvements sont mesurés à l'aide des taux d'abandon et d'adhésion.

Le taux d'abandon se définit comme la proportion des salariés ayant travaillé en 1990 et n'ayant effectué aucune heure en 1991. Selon le tableau 3-6 sur le mouvement des salariés de la construction, 19,9 % des salariés présents en 1990 n'enregistrent aucune heure en 1991. Le taux d'abandon affiche ainsi une hausse marquée par rapport à l'année dernière, reflétant encore une fois, la mauvaise conjoncture qu'a connue l'industrie en 1991. En termes absolus, le nombre d'abandons a crû de près de 25 %, passant de 16 914 individus à 21 045.

Le taux d'adhésion représente, quant à lui, le pourcentage des nouvelles embauches effectuées au cours de l'année. En 1991, 10,5 % de la main-d'oeuvre active se compose de nouveaux salariés. Le taux d'adhésion est en baisse constante depuis 1987 alors qu'il était de 27,6 %. En termes absolus, on compte près de 5 500 adhésions de moins en 1991 qu'en 1990. Tout comme l'année dernière, l'industrie enregistre une sortie nette de travailleurs, le nombre d'abandons dépassant le nombre d'adhésions.

La permanence de la main-d'oeuvre est affectée par des taux de roulement relativement élevés. Le tableau 3-7 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1982-1991

Année	Taux[1] d'adhésion (%)	Taux[2] d'abandon (%)
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,6	14,5
1985	20,3	12,1
1986	20,0	13,4
1987	27,6	10,7
1988	19,0	14,8
1989	17,2	14,3
1990	14,4	14,6
1991	10,5	19,9
Nombre d'abandons en 1990	16 914	
Nombre d'adhésions en 1990	16 611	
Salariés actifs en 1990		115 659
Nombre d'abandons en 1991	21 045	
Nombre d'adhésions en 1991	11 115	
Salariés actifs en 1991		105 729

1. Le taux d'adhésion en 1991 est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1990 et ayant travaillé au moins une heure en 1991.

2. Le taux d'abandon en 1991 est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1990 et n'enregistrant aucune heure en 1991.

Source: CCQ, mai 1992.

d'années consécutives de travail dans la construction, révèle que seulement 29,3 % de tous les salariés oeuvrant au sein de l'industrie en 1991 y travaillent chaque année depuis au moins dix ans. Ce pourcentage représente une baisse importante par rapport au niveau de 1985; à ce moment, 43,5 % des salariés enregistraient dix années consécutives et plus de travail dans l'industrie.

On observe aussi une baisse marquée des travailleurs ayant seulement une année d'expérience dans l'industrie puisque ceux-ci passent de 26,3 % en 1987 à 10,5 % en 1991. Cette baisse découle en partie du recul du nombre d'adhésions, comme mentionné plus haut. Alors que la proportion des travailleurs ayant deux et trois années d'expérience affiche également une diminution, la représentativité des salariés ayant de 4 à 9 années d'expérience grimpe de près de 35 % en 1990 à 40,7 % en 1991.

La situation de l'emploi des salariés exerçant une occupation demeure un peu plus précaire que celle des salariés qualifiés: seulement 51,5 % ont oeuvré durant cinq années consécutives et plus contre près de 64 % chez les salariés qualifiés. Par ailleurs, la proportion des travailleurs peu expérimentés (un an d'ancienneté) est nettement supérieure chez ce premier groupe, soit 18,2 % contre 8,4 % pour les salariés qualifiés.

L'analyse de la répartition des abandons en 1991 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1990 (Tableau 3-8), révèle une corrélation évidente entre le taux d'abandon et le niveau d'heures travaillées par les salariés au cours de l'année précédente. En effet, on constate que les abandons proviennent, dans une forte proportion majoritaire, des salariés n'ayant pas oeuvré sur une base permanente en 1990. Près de 65,3 % des abandons en 1991 se retrouvent chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures dans l'industrie l'année précédente; ce pourcentage n'est que de 0,5 % pour les salariés ayant enregistré 2 000 heures ou plus. Ainsi, il semble que les travailleurs plus expérimentés ont une meilleure employabilité d'un chantier à un autre et sont donc plus susceptibles de demeurer dans l'industrie. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel des salariés.

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1991 selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1976

Nombre d'années d'expérience consécutives*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	6 992	8,4	4 123	18,2	11 115	10,5
2	7 431	8,9	2 756	12,2	10 187	9,6
3	7 916	9,5	2 410	10,6	10 326	9,8
4	8 079	9,7	1 670	7,4	9 749	9,2
5	10 692	12,9	1 959	8,6	12 651	12,0
6	6 285	7,6	1 315	5,8	7 600	7,2
7	5 298	6,4	1 093	4,8	6 391	6,0
8	3 514	4,2	743	3,3	4 257	4,0
9	1 996	2,4	472	2,1	2 468	2,3
10	823	1,0	164	0,7	987	0,9
11	1 508	1,8	304	1,3	1 812	1,7
12	1 103	1,3	302	1,3	1 405	1,3
13	882	1,1	242	1,1	1 124	1,1
14	969	1,2	360	1,6	1 329	1,3
15 et +	19 592	23,6	4 736	20,9	24 328	23,0
Total	**83 080**	**100,0**	**22 649**	**100,0**	**105 729**	**100,0**

* Le salarié ayant travaillé seulement en 1991 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1990 et 1991 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1991 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1990

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1990					Total
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	
Compagnons	4 963	2 119	946	285	53	8 366
Apprentis	4 598	1 418	439	106	8	6 569
Autres salariés	4 185	1 235	501	150	39	6 110
Total	**13 746**	**4 772**	**1 886**	**541**	**100**	**21 045**
En %	**65,3**	**22,7**	**9,0**	**2,6**	**0,5**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

Par opposition, le tableau 3-9 fait état de la répartition des nouveaux salariés en 1991 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel; 71,1 % des nouveaux travailleurs de l'industrie oeuvrent moins de 500 heures contre 2,8 % qui travaillent 1 500 heures ou plus. En 1991, 27,7 % des nouveaux salariés intègrent l'industrie à titre d'apprenti tandis que 35,2 % y accèdent à titre de compagnon et 37,1 % comme salarié exerçant une occupation.

Une des conséquences engendrées par un taux de roulement élevé de la main-d'oeuvre est la diminution sensible de la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des salariés actifs. La majorité des effectifs qui quittent ou qui adhèrent à l'industrie au cours d'une année donnée ne travaille que quelques mois, exerçant ainsi un effet à la baisse sur la moyenne des heures travaillées.

En règle générale, plus l'activité économique et donc, l'activité de construction sur les chantiers est forte, moins les salariés déjà qualifiés envisagent de reprendre l'apprentissage d'un autre métier. À l'opposé, plus la situation conjoncturelle est difficile, plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut. Ceci vient appuyer la thèse voulant qu'en situation économique favorable, l'augmentation des nouveaux salariés est surtout due à l'entrée de travailleurs n'ayant jamais oeuvré dans l'industrie.

Le chômage interchantier

Le chômage interchantier est le troisième type de chômage contribuant à l'aspect temporaire du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction. Pour un

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1991 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1991					Total
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	
Compagnons	2 727	715	304	117	46	3 909
Apprentis	2 110	663	243	62	5	3 083
Autres salariés	3 064	727	245	66	21	4 123
Total	**7 901**	**2 105**	**792**	**245**	**72**	**11 115**
En %	**71,1**	**18,9**	**7,1**	**2,2**	**0,6**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

salarié, le fait de travailler deux ou dix mois ne signifie pas nécessairement qu'il garde un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. Lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

Un bon indicateur du chômage interchantier est la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction. Notons cependant que cet indicateur sous-estime l'ampleur du phénomène dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée. Une apparition se définit comme une période continue au cours de laquelle le salarié travaille au moins une heure à tous les mois composant cette période. D'après le tableau 3-10 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 34,6 % des salariés enregistrent plus d'une apparition en 1991. Cela représente une légère hausse par rapport à 1990 alors qu'on notait 32 % des effectifs avec plus d'une apparition.

Cet indicateur varie également en fonction du statut professionnel (Annexe III, Tableaux 30, 31 et 32). Les salariés exerçant une occupation sont relativement moins touchés par ce type de chômage puisque seulement 27,8 % d'entre eux comptent plus d'une apparition. Les compagnons suivent avec 35,1 % alors que les apprentis sont les plus touchés avec un taux de 39,1 %. Comparativement à l'année dernière, les salariés, dans leur ensemble, enregistrent une proportion plus élevée d'effectifs comptant plus d'une apparition.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la variation des apparitions par statut. Tout d'abord, le chômage saisonnier, plus important pour les salariés exerçant une occupation compte tenu de leur représentativité élevée dans le secteur des travaux de génie, vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. Il semble également que les travailleurs exerçant une occupation recherchent plus souvent que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction au moment où se termine leur période d'emploi sur un chantier: ceci nous est démontré par des niveaux élevés d'abandons pour cette catégorie de salariés. Finalement, la nature même des travaux exécutés par les salariés exerçant une

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	11 007	11 007	-	-	-
2	7 325	5 278	2 047	-	-
3	6 753	4 216	2 120	417	-
4	6 967	3 899	2 383	607	78
5	7 763	3 972	2 778	876	137
6	8 774	4 316	3 252	1 022	184
7	9 743	5 291	3 178	1 092	182
8	8 718	4 431	2 971	1 141	175
9	7 972	3 775	3 103	979	115
10	7 317	3 239	3 377	701	-
11	7 426	3 748	3 678	-	-
12	15 964	15 964	-	-	-
Total	**105 729**	**69 136**	**28 887**	**6 835**	**871**

*Tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1992.

occupation leur permettrait d'oeuvrer davantage sur toute la période d'exécution d'un chantier. À titre d'exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis. À l'inverse, le manoeuvre peut participer à toutes les étapes d'un chantier, du coffrage à la finition.

Mobilité de la main-d'oeuvre

L'aspect temporaire du marché de l'emploi est synonyme de mobilité. Ainsi, les salariés connaissent de fréquents déplacements, que ce soit d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre ou même d'une région à l'autre. Cette mobilité permet aux salariés de s'assurer une certaine forme de permanence au sein de l'industrie. Deux phénomènes de mobilité de la main-d'oeuvre sont présentés ci-après; il s'agit de la mobilité interemployeur et de la mobilité géographique.

Mobilité interemployeur

La répartition de la mobilité interemployeur des salariés varie selon le statut professionnel. Les salariés qualifiés comptent le plus fort pourcentage de salariés oeuvrant pour plus d'un employeur, soit 31,2 %, alors que les salariés exerçant une occupation en comptent 26,2 % (Annexe III, Tableau 36). Comme mentionné plus haut, ces derniers ont une présence importante dans les travaux de génie, secteur qui est plutôt concentré durant les mois de l'été. De ce fait, l'étalement de ce secteur est plus limité, réduisant ainsi les possibilités de mobilité des salariés.

Le tableau 36 de l'Annexe III révèle également qu'il existe une corrélation entre le nombre d'employeurs et le nombre d'heures travaillées. En effet, parmi les salariés qualifiés, les travailleurs enregistrant 500 heures et plus, oeuvrent pour plus d'un employeur dans une proportion de 35,9 % comparativement à 21,4 % pour les salariés travaillant moins de 500 heures. Cette différence est encore plus marquée chez les autres salariés alors que 32,7 % des travailleurs affichant 500 heures et plus, oeuvrent pour plus d'un employeur contre 16 % chez les 500 heures ou moins. Ainsi, la mobilité interemployeur est nécessaire afin d'assurer une meilleure permanence de l'emploi du salarié.

De plus, on observe une relation entre le nombre d'employeurs et le salaire annuel moyen; plus le nombre d'employeurs est grand, plus le salaire annuel tend à être élevé. Cela vient confirmer que la mobilité interemployeur est une réalité de l'industrie; elle permet l'amélioration du traitement salarial.

Mobilité géographique

L'importance de la mobilité géographique se vérifie à l'aide de la répartition des salariés actifs selon le lieu de travail (Tableau 3-11). De fait, 46,6 % de l'ensemble des salariés travaillent dans au moins une autre région que celle de leur domicile. De ce groupe, 25,3 % oeuvrent exclusivement dans une autre région que celle où ils ont élu domicile.

La mobilité géographique varie très peu selon le statut professionnel. Ce sont les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile exclusivement, soit 57,3 %. Chez les compagnons et les salariés exerçant une occupation, cette proportion s'établit à 52,3 % et 51,1 % respectivement. Comme l'année dernière, la part importante des salariés exerçant une occupation dont le lieu de travail se situe uniquement à l'extérieur de leur région (soit 28,7 % contre 24,3 % pour l'ensemble

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1991

	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen ($)		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
Statut	**Région de domicile exclusivement**	**Région de domicile et autres**	**Autres régions seulement**	**Région de domicile exclusivement**	**Région de domicile et autres**	**Autres régions seulement**
Compagnons	28 676	12 407	13 751	22 843	29 133	27 071
Apprentis	16 174	5 621	6 451	12 228	15 751	13 700
Autres Salariés	11 564	4 580	6 505	15 887	20 808	20 088
Total	**56 414**	**22 608**	**26 707**	**18 374**	**24 045**	**22 140**

Source: CCQ, mai 1992.

des salariés qualifiés) peut s'expliquer par leur présence dans le secteur des travaux de génie. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe III, Tableau 34). Les métiers généralement associés aux grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À titre d'exemple, 85 % des chaudronniers, 72,9 % des mécaniciens de chantier et 69,1 % des mécaniciens de machinerie lourde occupent un emploi dans au moins une autre région que leur région domiciliaire. Soulignons que ces métiers mentionnés se retrouvent en grande partie sur les chantiers industriels. À l'opposé, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre, ce qui réduit inévitablement les mouvements interrégionaux des salariés oeuvrant prioritairement dans ce secteur.

D'après le tableau 3-11, le niveau du salaire annuel moyen semble très relié à la mobilité géographique. Les salariés travaillant dans leur région de domicile et à l'extérieur de celle-ci reçoivent un salaire annuel moyen plus élevé que les salariés ne travaillant que dans leur région de domicile ou exclusivement à l'extérieur. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel.

Le tableau 35 de l'Annexe III, nous apporte des précisions quant au nombre d'heures travaillées par les salariés selon les régions de domicile et de travail pour 1991. Ce tableau nous donne un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Il nous révèle, entre autres, que l'ensemble des régions, à l'exception de la Baie-James, recrute la très forte majorité de leur main-d'oeuvre sur leur propre territoire. On y constate, cependant, que la région du Montréal métropolitain comble une partie importante de ses besoins en main-d'oeuvre grâce à des salariés provenant des régions de la Montérégie et des Laurentides-Lanaudière. En effet, l'apport cumulé des salariés de ces deux régions représente 31,3 % de la main-d'oeuvre travaillant dans la région métropolitaine de Montréal. Quant à la Baie-James, elle compte sur la main-d'oeuvre des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie, de Québec et du Montréal métropolitain pour combler 57,1 % des emplois sur les chantiers.

Salaires

En 1991, les salariés de la construction assujettis au décret reçoivent une masse salariale[2] totalisant 2 171,5 millions $ (Annexe III, Tableau 11). Cette somme représente une chute de 11,8 % par rapport à l'année précédente alors que l'ensemble des salaires versés aux travailleurs s'élève à 2 462,4 millions $. Cette baisse s'explique surtout en raison du recul marqué des heures travaillées (-18,2 %) au cours de l'année. En 1991, plusieurs régions de domicile accusent une baisse de leur masse salariale. Les diminutions les plus importantes surviennent dans les régions de la Mauricie-Bois-Francs (-22,8 %) et du Saguenay-Lac-St-Jean (-22,3 %). Au contraire, les régions de la Baie-James, de la Côte-Nord et de l'Outaouais affichent des hausses avec des taux de croissance de 63,6 %, 18,8 % et 0,7 %, respectivement.

Puisque la baisse du nombre de salariés est plus faible que celle de la masse salariale, le salaire annuel moyen décroît de 3,5 % en 1991 pour s'établir à 20 538 $. Cette baisse survient en dépit de l'augmentation du taux horaire moyen qui est passé de 20,20 $ à 23,94 $[3]. Cette croissance résulte du fait que la baisse des heures travaillées s'est avérée plus forte que celle de la masse salariale.

Le tableau 3-12 sur le salaire annuel moyen par statut professionnel révèle que chaque groupe de salariés a connu une baisse de sa rémunération annuelle moyenne. Les apprentis affichent le recul le plus important (-6,1 %) pour un salaire annuel moyen de 13 265 $. Suivent ensuite les compagnons et les salariés exerçant une occupation avec des baisses respectives de 5,4 % et 4,9 %. Le salaire annuel moyen des compagnons est maintenant de 25 296 $ alors que celui des salariés exerçant une occupation s'élève à 18 089 $.

Il nous apparaît important d'apporter ici certaines précisions relativement aux résultats sur les salaires moyens. Tout d'abord, il est question de salaire annuel moyen, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les individus. De plus, dans l'industrie deux facteurs contribuent à générer des variations de salaire entre les travailleurs de la construction. En premier lieu, les taux de salaire sont fixés par le décret et varient selon le métier exercé et le statut du salarié. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, leur taux de salaire est plus élevé que celui des apprentis ou des salariés exerçant une occupation. De même, les travailleurs exerçant une occupation ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis

2. La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

3. Ce taux horaire comprend les primes et les vacances.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1991

Heures travaillées	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen ($)			
	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total
Moins de 100 heures	5 687	4 590	3 895	14 172	894	592	632	724
100 à 199 heures	2 559	2 083	1 454	6 096	3 622	2 530	2 988	3 098
200 à 299 heures	2 171	1 802	1 174	5 147	6 214	4 305	5 077	5 286
300 à 399 heures	2 173	1 767	1 166	5 106	8 800	6 195	7 259	7 547
400 à 499 heures	2 507	1 874	1 116	5 497	11 302	8 006	9 491	9 811
Total: Moins de 500 heures	15 097	12 116	8 805	36 018	4 988	3 441	3 614	4 132
500 à 999 heures	14 195	8 278	5 736	28 209	19 039	13 459	15 986	16 780
1 000 à 1 499 heures	12 336	4 743	4 407	21 486	31 692	23 282	27 060	28 886
1 500 à 1 999 heures	11 173	2 804	2 864	16 841	45 998	33 991	41 524	43 238
2 000 heures et plus	2 033	305	837	3 175	67 207	51 937	57 342	63 139
Total: Plus de 500 heures	39 737	16 130	13 844	69 711	33 011	20 644	27 295	29 015
Total	**54 834**	**28 246**	**22 649**	**105 729**	**25 296**	**13 265**	**18 089**	**20 538**

Source: CCQ, mai 1992.

compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix: ils sont donc en période de formation. Les salaires moyens observés au tableau 3-12 reflètent bien ces différences.

Le nombre d'heures travaillées constitue le deuxième facteur déterminant du salaire gagné. On constate que les écarts de salaire selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne comme mesure représentative. Par exemple, 39,3 % de la main-d'oeuvre active en 1991 réalise 1 000 heures ou plus de travail sur les chantiers pour un salaire annuel moyen de 37 330 $, alors que celui-ci n'est que de 9 687 $ pour 60,7 % de l'ensemble des salariés, soit ceux ayant travaillé entre 1 et 999 heures. Donc, pour obtenir un reflet fidèle des salaires reçus par les travailleurs du secteur de la construction assujettis au décret, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci.

L'examen de la distribution du salaire annuel moyen selon l'âge des salariés (Tableau 3-13) révèle que le niveau salarial de l'ensemble des salariés progresse jusqu'à l'âge d'environ 50 ans et décroît systématiquement par la suite. Ainsi, le salaire annuel moyen le plus élevé est de 24 893 $ chez les salariés âgés de 45 à 49 ans. La progression du salaire moyen chez les salariés exerçant une occupation est semblable puisque c'est dans cette même catégorie d'âge qu'on enregistre le salaire le plus élevé, soit 22 581 $. La situation est cependant différente chez les apprentis: le salaire maximum est atteint entre 25 et 29 ans. Quant aux compagnons, c'est le groupe âgé de 40 à 44 ans qui enregistre le salaire annuel moyen le plus élevé.

La répartition des effectifs selon l'âge demeure assez semblable à celle de l'année dernière et n'a donc pas d'effet visible sur la distribution du salaire annuel moyen. La tranche des salariés âgés de moins de 30 ans connaît une légère diminution de sa représentativité passant de 29,2 % à 27,1 % en 1991.

La répartition du salaire annuel moyen selon le métier exercé nous donne une information supplémentaire intéressante (Annexe III, Tableau 18). Parmi les salariés qualifiés, le groupe de salariés dont le salaire moyen est le plus élevé est constitué des compagnons mécaniciens d'ascenseur, lequel se voit attribuer une rémunération annuelle moyenne de 51 272 $. Chez les apprentis, le métier de mécanicien d'ascenseur touche également la

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1991

	Salaire annuel moyen ($)				Nombre de salariés	
Âge	Compagnons	Apprentis	Autres	Total	Effectifs	%
Moins de 20 ans	24 876	8 822	5 752	7 864	1 574	1,5
20-24 ans	25 355	13 397	11 945	14 207	10 365	9,8
25-29 ans	25 623	14 263	14 597	17 715	16 656	15,8
30-34 ans	25 442	13 227	16 117	19 200	16 420	15,5
35-39 ans	25 577	12 660	19 508	21 663	15 041	14,2
40-44 ans	26 726	12 462	20 558	23 826	13 624	12,9
45-49 ans	26 651	12 259	22 581	24 893	11 661	11,0
50-54 ans	26 034	12 387	22 358	24 794	9 671	9,1
55-59 ans	22 959	10 023	21 480	22 380	7 113	6,7
60-64 ans	18 071	11 470	17 431	17 860	3 208	3,0
65 ans et plus	11 190	1 908	12 219	11 291	396	0,4
Total	**25 295**	**13 265**	**18 088**	**20 538**	**105 729**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

rémunération la plus élevée (32 338 $), suivi par celui de grutier (24 570 $). Enfin, le métier de poseur de revêtements souples affiche le salaire annuel moyen le plus faible chez les compagnons (11 611 $) et les apprentis (7 134 $).

Trois explications sont à la base des variations de salaire entre les différents travailleurs. Premièrement, chaque métier est payé selon un taux de salaire horaire spécifié (Annexe III, Tableau 39). Deuxièmement, les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du taux de salaire des compagnons exerçant le même métier. Ces pourcentages sont donnés dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (c. R-20, r.6). Ils varient selon la période d'apprentissage et se situent à l'intérieur d'une fourchette de 50 % à 85 % du taux de salaire du compagnon. Finalement, le salaire moyen d'un métier particulier est fonction du nombre d'heures travaillées par les salariés dudit métier.

Avantages sociaux

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et inter-employeur des salariés. En effet, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. De façon concrète, ceux-ci se présentent sous trois formes: un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et, finalement, un certain nombre de congés annuels. Depuis 1975, la Commission de la construction du Québec a pour mandat d'administrer l'ensemble de ces régimes.

En 1991, la CCQ recueille en cotisations et contributions, soit respectivement les argents versés par les salariés et les employeurs aux régimes d'avantages sociaux, une somme globale de 308 millions $. Ce résultat correspond à une augmentation de près de 4 % par rapport à 1990.

Congés annuels et jours fériés chômés

Comme par le passé, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes[4]: une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le 1er janvier. Les jours fériés chômés sont au nombre de huit.

4. Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du Décret de la construction (c. R-20, r.5.).

Les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le salarié. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 11 % du salaire, soit 6 % pour les indemnités de vacances et 5 % pour les indemnités de jours fériés chômés. Les montants sont recueillis et administrés par la CCQ qui les remet aux travailleurs lors des périodes de congés. Le tableau 3-14 révèle que les travailleurs reçoivent 232 millions $ pour leurs congés annuels en 1991, soit une baisse de 5,4 % par rapport à 1990.

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur. Toutefois, le travailleur qui n'accumule pas un nombre d'heures suffisant pour être assuré peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire.

En 1991, la contribution de l'employeur au régime d'assurance est de 0,70 $ par heure travaillée. Le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versé aux régimes d'assurance s'élève à 73,4 millions $. Lorsqu'on ajoute à cela les revenus de placements et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaire, ce montant passe à 84,5 millions $.

L'examen du montant des réclamations pour les divers types d'assurance (Tableau 3-15) nous laisse voir une augmentation de 18,3 % du montant des prestations en 1991; ainsi le montant des réclamations s'élève à 77,1 millions $. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de l'augmentation des coûts d'assurance-maladie résultant de l'inflation et des améliorations apportées en 1991. Ainsi, les réclamations payées au poste de l'assurance-maladie subissent une hausse de 21,3 %. L'assurance-vie connaît, quant à elle, une diminution des prestations payées de 3,6 %. Le montant des prestations étant relativement élevé et le nombre de prestataires faible, l'expérience du régime d'assurance-vie est beaucoup plus volatile que celui des autres régimes. Quant à l'assurance-salaire, les prestations versées au titre de l'indemnité hebdomadaire augmentent de 20 % alors que celles versées à titre d'indemnité mensuelle grimpent de 15,4 %.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée au régime de base passe de 0,87 $ en 1990 à 1,055 $ en 1991 pour l'employeur alors que la cotisation du salarié demeure à 0,80 $. L'augmentation de 0,185 $ l'heure à compter du 1er janvier 1991 a permis d'abaisser l'âge d'admissibilité à la rente non réduite à 55 ans pour les participants dont l'âge et le nombre de tranches de 1 400 heures travaillées totalisent au moins 80.

En 1991, tous les métiers, à l'exception de celui de mécanicien d'ascenseur, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base.

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1990 et 1991

Période	1990	1991
Juillet		
• Nombre de chèques	115 832	114 893
• Montant ($)	185 538 528	183 214 663
Décembre		
• Nombre de chèques	82 421	70 815
• Montant ($)	59 282 356	48 466 326
Total		
• Nombre de chèques	**198 253**	**185 708**
• Montant ($)	**244 820 884**	**231 680 989**

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1990 et 1991 - régime de base

Type	1990 Montant (millions $)	1991 Montant (millions $)
Assurance-vie	5,6	5,4
Assurance-maladie	42,3	51,3
Assurance-salaire		
• Indemnités hebdomadaires	9,5	11,4
• Indemnités mensuelles	7,8	9,0

Source: CCQ, mai 1992.

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes 1990 et 1991

	1990		1991	
Type	**Nombre**	**Montant (millions $)**	**Nombre**	**Montant (millions $)**
Prestations mensuelles de rentes	34 106	102,2	37 100	128,9
Montants forfaitaires	11 493	21,2	10 800	22,5

Source: CCQ, mai 1992.

Cela signifie que le taux de cotisation des travailleurs est plus élevé que celui des mécaniciens d'ascenseur qui ne contribuent qu'au régime de base. Pour certains métiers, le taux de cotisation varie en fonction du statut professionnel. Ainsi, les apprentis calorifugeurs, électriciens, monteurs d'acier de structure, tuyauteurs, plombiers et poseurs d'appareils de chauffage versent un montant moins élevé que les compagnons de ces métiers. Pour ce qui est des salariés exerçant une occupation, tous ceux qui ne contribuaient pas à un compte complémentaire en 1990, ont débuté en 1991.

Les fonds du compte général, recevant les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 2 283 millions $ au 31 décembre 1991. Les cotisations supplémentaires des divers métiers sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 296 millions $ à la fin de l'année.

Quant aux fonds du compte de retraités, ils totalisent 1 040 millions $ en 1991. Le nombre de prestataires de rentes mensuelles augmente de près de 9 % en 1991 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 37 100 (Tableau 3-16). Le montant des prestations mensuelles augmente également; il se situe à 128,9 millions $. Les rentes versées sont majorées de 4 % à compter du premier janvier 1991. Signalons en terminant que l'actif de la caisse de retraite est de 3,6 milliards $ au 31 décembre 1991.

Annexes

Annexe I

Sources et définitions

A. Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales:

1. les registres de la Commission de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction;
2. les rapports mensuels des employeurs à la Commission;
3. les dossiers du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle pour les salariés dont le métier est couvert par le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction* édicté en application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

B. Définition des principaux termes employés:

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*[1] et lesdits qui en découlent, c'est-à-dire:

- «Les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol.
- En outre, le mot «construction» comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, le déplacement des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlements».

Toutefois, en vertu de l'article 19, la construction ne comprend pas:

«1. (les) exploitations agricoles;
2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égouts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés d'Hydro-Québec;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux;*
9. (les) travaux suivants, exécutés pour une personne physique, agissant pour son propre compte et à ses fins personnelles et exclusivement non lucratives:
   i. d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification d'un logement qu'elle habite;
   ii. de construction d'un garage ou d'une remise annexe à un logement qu'elle habite, qu'il lui soit contigu ou non».

De même, les travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production ne sont pas des travaux de construction à moins qu'ils soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels.[2]

De plus, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* n'assujettit pas les travaux exécutés par les autochtones sur leurs réserves.

1. L.R.Q., chapitre R-20

2. L.R.Q., c. R-20, r.1

2. Salarié
«Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnons ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire[1]».

3. Employeur
«Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié[3]».

4. Rapport mensuel
Tout employeur, régi par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* et par tout règlement et décret qui en découlent, doit s'enregistrer à la Commission de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités[4].

5. Apprenti
Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 25 métiers réglementés par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons, qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience, les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

6. Salarié qualifié
Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 25 métiers (voir la liste de ces métiers, paragraphe 15) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la *Loi sur les relations du travail, la formation et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé.

7. Salarié exerçant une occupation
Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 6). Comprend notamment les salariés qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.).

8. Salaires
Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. Jusqu'au 28 avril 1991, ces indemnités représentaient 10% des salaires gagnés; par la suite, ce taux était porté à 11 % des salaires gagnés (a.20.06 du Décret de la construction).

9. Heures travaillées
Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à la CCQ et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

10. Métier et/ou emploi travaillé
Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi:

- dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier ou un emploi;
- dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier;
- dans le métier ou emploi pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier ou emploi.

Depuis 1989, une validation supplémentaire est effectuée en vue d'identifier les salariés dont le statut en fin d'année ne correspond pas au métier dans lequel les heures ont été travaillées au cours de la même année. Avant cette date, ces salariés se voyaient attribuer le statut «autre occupation». Les cas pouvant être dorénavant identifiés sont les suivants:

- l'apprenti ayant perdu son certificat de compétence au cours de l'année ou étant en attente de statut, voit ses heures identifiées au métier pour lequel il avait obtenu un certificat et dans lequel il a travaillé;
- le compagnon ayant effectué des heures dans un métier de juridiction connexe à celui pour lequel il détient un certificat de compétence, voit ses heures identifiées au métier pour lequel il a obtenu un certificat.

11. Manoeuvre (journalier)
Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ni des manoeuvres spécialisés[5].

3. L.R.Q., c. R-20, a.1
4. L.R.Q., c. R-20, r.16.1
5. Décret de la construction, L.R.Q., c. R-20, r.5, Annexe B.

12. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que:
   - le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers;
   - le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie;
   - le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués;
   - la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers;
   - l'exécution des différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique;

e) râcle des matériaux bitumineux pour la construction et la réparation des pavages;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats et le chauffage de l'asphalte;

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur;

i) opère une balance à plate-forme pour la pesée des chargements de camion;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie;

k) pose le calfat[6].

13. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'Annexe II pour la définition des régions.

14. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100%.

6. Décret de la construction, L.R.Q., c. R-20, r.5, Annexe B.

15. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers[1]

Métiers	Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)	Proportion apprenti-compagnon
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure,	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtements souples	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien en protection-incendie	4	1-1
Frigoriste	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

16. Salaire de l'apprenti

Le taux de salaire de l'apprenti, tel qu'apparaissant dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction*[7] est défini par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

	Période				
Durée totale	**1re**	**2e**	**3e**	**4e**	**5e**
5 périodes	50%	60%	70%	85%	85%
4 périodes	50%	60%	70%	85%	—
3 périodes	60%	70%	85%	—	—
2 périodes	70%	85%	—	—	—
1 période	85%	—	—	—	—

7. 1986, c. 89, a.38

C. Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie - Entrepreneur général

a) Sous-catégories - Secteur A

Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

b) Sous-catégories - Secteur B

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie - Secteur C

Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories - Secteur D

Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie
Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. ***Catégorie - Entrepreneur spécialisé***

Entrepreneur artisan

Sous-catégories:

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D. Liste des catalogues de Statistique Canada traitant des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés; Catalogue 64-210 annuel

E. Lois modifiées ou abrogées par la *Loi sur le bâtiment*

1. Lois modifiées

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., chapitre C-64.01);

Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73);

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3);

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4);

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1);

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3);

Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15);

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., chapitre P-23);

Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26);

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre R-40.1);

Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6);

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1);

Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3);

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

2. Lois abrogées

Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01);

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10);

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1);

Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1);

Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01);

Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6);

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., chapitre R-18).

Annexe II

Description des régions et sous-régions de domicile

Régions	Sous-régions	Principales villes
10. Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	Iles-de-la-Madeleine	Cap-aux-Meules, Havre-aux-Maisons
	Gaspé	Chandler, Gaspé, Murdochville
	Ste-Anne-des-Monts	Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts
	Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac
	Bas-St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski
	Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles
20. Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval
	Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière
30. Québec	Québec métropolitain	C.U.Q, Lévis, St-Romuald
	Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie
	Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond
	Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie
	Chaudière; Beauceville	St-Georges, Thetford Mines
40. Mauricie Bois-Francs	Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville
	Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières
50. Estrie	Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke
60. Montréal métropolitain	Île de Montréal	C.U.M.,
	Rive-sud métropolitaine	Longueuil
	Île de Laval	Laval
64. Montérégie	Granby	Cowansville, Franham, Granby
	St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc, Chambly
	St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe
	Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy
	Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield
69. Laurentides-Lanaudière	Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny
	Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse
	Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier
70. Outaouais	Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso
80. Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or
	Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre
84. Baie-James	Baie-James	Municipalité de la Baie-James
90. Côte-Nord	Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac
	Mingan	Port-Cartier, Schefferville, Sept-Iles

Annexe III

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1991

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1991-1990

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1982-1991

T-4 Répartition des principaux groupes d'emloyeurs actifs selon le lieu du siège social, 1991

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1991

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1982-1991

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1982-1991

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1982-1991

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1987-1991

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1987-1991

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1982-1991

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1982-1991

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1982-1991

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1991

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1991

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés selon le statut, 1982-1991

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1982-1991

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1991

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1991

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1991

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1991

II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1991

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1991

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1991

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1991

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1991

T-28 Répartition des salariés ayant travaillé moins de 500 heures selon le statut professionnel, 1991

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1991

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

T-32 Répartition des salariés actifs exerçant une occupation selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

T-33 Nombre de salariés selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile, 1991

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers selon les régions de travail et les salaires, 1991

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1991

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1991

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1991

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1991

T-39 Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1991

Région	Propriétaire	Type	Valeur (en millions $)	Date de début	Date de fin
Bas-St-Laurent-Gaspésie					
Bic-Rimouski	Ministère des transports	Réfection route 132 et autoroute 20	48	novembre 89	décembre 92
Étang-du-Nord	Hydro-Québec	Centrale thermique	200	avril 90	août 92
Cap-aux-Meules	Société immobilière du Québec	Hôpital et CLSC	28	septembre 90	juillet 92
Matane	Ministère des transports	Réfection route 195	16	avril 91	août 92
Les Boules	Hydro-Québec	Poste de transformation	21	septembre 91	octobre 92
Maria	Ville et S.Q.A.E.	Assainissement des eaux	14	novembre 91	septembre 94
Saguenay-Lac-Saint-Jean					
Bagotville	Ministère de la défense nationale	Nouveau hangar	24	janvier 90	décembre 92
Poste Saguenay	Hydro-Québec	Modernisation de poste	49	août 91	décembre 92
Alma	Alcan	Réfection de digues et barrages	135	décembre 91	novembre 96
St-Félicien	Donohue	Atelier de chlore	25	décembre 90	décembre 91
Laterrière	Alcan	Aluminerie	700	avril 88	décembre 91
Québec					
Grondines-Deschaillons	Hydro-Québec	Tunnel sous-fluvial et ligne de transport élect.	791	octobre 88	juillet 92
Deschambeault	Lauralco	Aluminerie	1 000	août 89	avril 92
St-Raymond-de-Portneuf	Papiers St-Raymond	Modernisation d'usine	125	décembre 90	septembre 92
Québec	Canadien Pacifique	Rénovation d'hôtel	50	janvier 89	avril 93
Québec	Daishowa	Usine de désencrage	50	octobre 90	juin 92
Québec	Hôtel Dieu de Québec	Rénovation d'hôpital	51	mai 91	juin 93
Québec	C.U.Q	Usines d'épuration	345	octobre 87	décembre 91
Québec	Hôpital de l'Enfant-Jésus	Agrandissement d'hôpital	40	août 91	octobre 92
Mauricie-Bois-Francs					
Trois-Rivières	Kruger	Modernisation d'usine	400	juillet 88	avril 91
Shawinigan	Stone-Consolidated Inc. (Div. Belgo)	Modernisation d'usine	40	avril 90	avril 91
Drummondville	Kunz-Uniboard	Usine	81	janvier 90	juillet 91
Bécancour	Reynolds	Usine de tiges	49	juillet 90	décembre 91
Cap-de-la-Madeleine	Donohue, McLaren et Cascades	Usine de désencrage CMD	48	août 91	février 93
Shawinigan	Stone-Consolidated Inc. (Div. Belgo)	Atelier de désencrage	36	septembre 91	juin 93
Trois-Rivières et environs	Municipalités et S.Q.A.E.	Assainissement des eaux	90	juillet 87	août 92
Bécancour	Hydro-Québec	Centrale thermique	388	octobre 91	juillet 93

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1991

Région	Propriétaire	Type	Valeur (en millions $)	Date de début	Date de fin
Estrie					
Sherbrooke	Ville et S.Q.A.E.	Assainissement des eaux	67	juin 88	mars 92
St-Adolphe	Graybec-Limeridge	Agrandissement d'usine	15	janvier 90	septembre 92
Lac Mégantic	Bestar-Tafisa	Usine de panneaux particules	53	avril 90	juin 92
Lennoxville	Université Bishop	Réaménagement et nouveaux pavillons	20	mai 90	juillet 93
Bromptonville	Kruger	Usine de désencrage	50	juin 91	décembre 92
Asbestos	J.M. Asbestos	Exploitation d'un nouveau gisement	115	octobre 91	octobre 93
Montérégie					
Candiac	Papiers Perkins	Agrandissement d'usine	54	avril 90	mars 92
Varennes	Pétromont	Agrandissement d'usine	65	mai 90	juillet 91
Valleyfield	Hydro-Québec	Pont Larocque	75	mai 90	juin 92
Beauharnois	Hydro-Québec	Modernisation de centrale	500	novembre 90	mai 95
St-Hubert	Agence spatiale canadienne	Centre de recherche	60	juin 91	décembre 93
Contrecoeur	Sidbec-Dosco	Agrandissement d'usine	34	septembre 90	septembre 91
Montréal métropolitain					
Montréal	Centre de commerce mondial	Immeubles à bureaux	165	juin 88	juin 92
Montréal	Société Immobilière Marathon, IBM	Immeuble à bureaux	200	novembre 88	juin 92
Montréal	BCED-Prodevco-Lavalin	Immeuble à bureaux	250	mars 89	juin 92
Montréal	Immeuble Polaris	Immeuble à bureaux	140	décembre 89	août 92
Montréal	U.Q.A.M.	Agrandissement de la cité universitaire	60	janvier 90	juin 92
Montréal	Société du Vieux-Port	Aménagements récréatifs	65	mai 91	mai 92
Montréal	Simpa-Fiducie Métropol.-Dalbec	Immeuble à vocation multiple	70	décembre 88	juillet 92
Dorval	Cygnus/First City	Entrepôt et buraux	60	juin 91	août 92
Montréal	Musée des Beaux-Arts	Agrandissement	67	mars 89	novembre 91
Montréal	York-Hannover	Centre commercial Centre Eaton	52	mai 87	novembre 91
Laurentides-Lanaudière					
Boisbriand	General Motors	Modernisation d'usine	100	septembre 91	mai 92
St-Eustache	Centre hospitalier St-Eustache	Agrandissement	25	octobre 90	décembre 92
Mirabel	Dowty Canada	Usine	111	juillet 90	décembre 92
Rosemère	Invest. Morguard	Agrandissement de centre commercial	55	janvier 91	janvier 92

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1991

Région	Propriétaire	Type	Valeur (en millions $)	Date de début	Date de fin
Outaouais					
Barrage Cantley	Hydro-Québec	Réfection de barrage	29	avril 90	août 92
Gatineau	PFCP	Usine de recyclage papier journal	105	juillet 90	décembre 92
Gatineau	PFCP	Construction bouilloire	59	juillet 90	décembre 92
Gatineau	PFCP	Usine pâte thermomécanique	200	septembre 91	décembre 92
Hull	Produits forestiers E.B. Eddy Ltée	Papeterie	20	octobre 91	juin 92
Hull	Université du Québec	Modernisation de pavillons	20	novembre 91	avril 94
Hull	Bell Canada	Immeuble à bureaux	25	mai 90	août 91
Abitibi-Témiscamingue					
Parc Lavérendrye	Ministère des transports	Réfection route 117	65	mai 87	octobre 92
Témiscaming	Tembec (Temcell-2)	Usine PCTMB	130	octobre 90	décembre 91
Témiscaming	Tembec (Temfibres)	Usine de fabrication d'alcool	34	avril 90	octobre 91
Lebel-sur-Quévillon	Domtar	Modernisation d'usine	75	mai 90	juin 92
Témiscaming	Tembec (Temfibres)	Infrastructure de dépollution (Temboard et Temcell-2)	65	décembre 90	décembre 91
Cadillac	Hydro-Québec	Centrale thermique	25	décembre 90	juin 92
Val d'Or	Mines Louvicourt	Infrastructures minières	340	mars 91	décembre 93
Côte-Nord					
Sept-Îles	Hydro-Québec	Ligne de distribution électrique	20	novembre 91	avril 92
Bersimis I	Hydro-Québec	Réfection de centrale	20	juin 87	juin 92
Bersimis II	Hydro-Québec	Réfection de centrale	50	juin 87	juin 92
Havre-St-Pierre - Natashquan	Ministère des transports	Route 138	26	avril 88	décembre 93
Manic III	Scierie des Outardes/ Papier Québec et Ontario	Route forestière	30	octobre 88	octobre 91
Sept-Iles	Alouette	Aluminerie	1 500	septembre 89	avril 93
Baie-Comeau	Reynolds	Agrandissement d'aluminerie	550	mars 89	décembre 91
Baie-Comeau	Ville et S.Q.A.E.	Assainissement des eaux	45	avril 89	novembre 92
Pointe Noire	Mines Wabush	Modernisation d'usine	50	juin 90	juillet 91
Baie-Comeau	Transport Canada	Réaménagements portuaires	26	juin 90	août 92
Manic V	Hydro-Québec	Confortement thermique	28	mars 90	décembre 92
Ex-Gagnon	Hydro-Québec	Intégration Hart Jaune	42	septembre 90	décembre 92
Bergeronne	Hydro-Québec	Poste de transformation	60	juin 90	décembre 91
Sept-Iles	Hydro-Québec	Ajout de transformateurs, poste Arnaud	136	septembre 90	octobre 92
Nord de Sept-Iles	Hydro-Québec	Amélioration poste Montagnais	80	septembre 90	septembre 93
Sept-Iles	Ports Canada	Réaménagements portuaires	75	décembre 90	juin 92
Manic III	Hydro-Québec	Ligne de transport	225	octobre 90	octobre 92
Manic V	Hydro-Québec	Réaménagement turbine-alternateur	110	mars 91	décembre 95

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1990-1991

Région	1990	1991	1991/1990*
Bas-St-Laurent-Gaspésie	433	398	-8,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 371	1 193	-13,0
Québec	6 218	6 784	9,1
Mauricie-Bois-Francs	2 377	2 195	-7,7
Estrie	1 321	1 245	-5,8
Montréal métropolitain	13 083	10 895	-16,7
Montérégie	4 102	3 606	-12,1
Laurentides-Lanaudière	7 510	7 032	-6,4
(Grand Montréal)[1]	(24 695)	(21 533)	(-12,8)
Outaouais	3 309	3 346	1,1
Abitibi-Témiscamingue	340	319	-6,2
Côte-Nord	247	324	31,2
Ensemble du Québec[2]	**48 070**	**44 654**	**-7,1**

* Variation annuelle en pourcentage.
1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
2. Le total comprend toutes les municipalités de la province.

Source: S.C.H.L., compilation CCQ, mai 1992.

T-3

Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1982-1991

Groupe	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 Nombre	1991 %
Travaux généraux	3 553	3 833	4 049	4 140	4 461	5 317	5 635	5 605	5 518	5 113	29,0
Charpenterie-menuiserie	1 484	1 509	1 633	1 754	1 932	2 459	2 579	2 960	2 879	2 596	14,7
Électricité	1 598	1 659	1 695	1 741	1 731	1 938	2 029	2 045	2 011	1 888	10,7
Excavation	973	946	978	994	975	1 209	1 274	1 371	1 371	1 279	7,3
Tuyauterie	1 009	1 002	983	974	1 014	1 089	1 156	1 187	1 121	1 073	6,1
Maçonnerie	817	849	861	865	890	1 029	1 080	1 069	1 057	966	5,5
Peinture	744	724	722	757	784	932	1 002	1 054	1 036	918	5,2
Autres	2 687	2 819	2 716	2 818	2 879	3 389	3 608	4 003	4 037	3 804	21,6
Total	**12 865**	**13 341**	**13 637**	**14 043**	**14 666**	**17 362**	**18 363**	**19 294**	**19 040**	**17 637**	**100**

Source: CCQ, mai 1992.

T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1991

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Électricité	Excavation	Tuyauterie	Peinture	Autres	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie	249	52	86	73	38	45	195	738
Saguenay-Lac-Saint-Jean	247	46	61	65	37	29	184	669
Québec	1020	315	260	181	137	148	692	2 753
Mauricie-Bois-Francs	425	123	126	88	68	56	303	1 189
Estrie	217	141	76	72	51	43	167	767
Montréal métropolitain	752	304	366	180	261	183	915	2 961
Montérégie	936	747	340	247	192	180	972	3 614
Laurentides-Lanaudière	967	730	437	258	226	178	1 023	3 819
(Grand Montréal)[1]	(2 655)	(1 781)	(1 143)	(685)	(679)	(541)	(2 910)	(10 394)
Outaouais	119	100	72	55	26	30	134	536
Abitibi-Témiscamingue	77	20	41	19	20	7	59	243
Côte-Nord	71	10	18	35	10	16	68	228
Extérieur	33	8	5	6	7	3	45	107
Ensemble du Québec	**5 113**	**2 596**	**1 888**	**1 279**	**1 073**	**918**	**4 770**	**17 637**

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Launaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1991

Région du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou+	1 autre	2 autres	3 autres ou+	
Bas-St-Laurent-Gaspésie	532	139	12	7	42	6	-	738
Saguenay-Lac-Saint-Jean	377	176	36	28	42	8	2	669
Québec	1 777	572	88	67	233	14	1	2 752
Mauricie-Bois-Francs	772	200	49	34	117	13	3	1 188
Estrie	532	138	20	14	59	4	-	767
Grand Montréal[1]	8 138	1 537	124	83	478	30	6	10 396
Outaouais	409	97	3	24	3	-	-	536
Abitibi-Témiscamingue	172	48	6	3	12	2	-	243
Côte-Nord	123	87	7	2	9	-	-	228
Extérieur	-	-	-	4	61	32	10	107
Ensemble du Québec	**12 835**	**2 997**	**345**	**243**	**1 082**	**113**	**22**	**17 637**

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1982-1991

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	3 072	2 814	2 940	2 959	2 815	3 232	4 586	5 090	5 533	5 337	-3,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 213	3 993	4 522	4 525	4 593	4 967	5 501	6 182	6 096	5 548	-9,0
Québec	13 469	13 449	13 057	13 694	14 289	17 037	16 465	17 502	17 930	17 108	-4,6
Mauricie-Bois-Francs	6 208	5 540	6 144	6 795	7 071	8 149	8 563	8 837	9 057	8 192	-9,6
Estrie	2 170	2 240	2 772	3 224	4 004	4 817	4 696	4 620	4 276	3 835	-10,3
Montréal métropolitain	27 360	24 832	24 680	27 672	30 340	36 094	36 839	36 130	34 652	30 062	-13,2
Montérégie[2]	6 884	6 519	6 486	7 559	8 502	11 273	11 862	12 014	11 859	10 611	-10,5
Laurentides-Lanaudière	8 949	8 571	8 668	9 616	10 820	14 283	15 215	15 788	16 344	15 119	-7,5
(Grand Montréal)[3]	(43 193)	(39 922)	(39 834)	(44 847)	(49 663)	(61 650)	(63 916)	(63 932)	(62 855)	(55 792)	(-11,2)
Outaouais	2 067	2 124	2 766	3 041	2 863	3 215	3 432	3 489	3 568	3 521	-1,3
Abitibi-Témiscamingue	1 871	1 685	1 673	1 701	1 610	2 005	2 583	2 882	2 497	2 409	-3,5
Baie-James	23	7	36	28	45	45	47	49	69	92	33,3
Côte-Nord	1 744	1 955	2 378	2 048	1 743	1 836	2 010	2 827	3 385	3 533	4,4
Extérieur	328	308	307	361	446	501	518	484	393	362	-7,9
Ensemble du Québec[4]	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**112 317**	**115 897**	**115 659**	**105 729**	**-8,6**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source: CCQ, mai 1992.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1982-1991

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	3,9	3,8	3,8	3,6	3,2	3,0	4,1	4,4	4,8	5,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,4	5,4	5,9	5,4	5,2	4,6	4,9	5,3	5,3	5,2
Québec	17,2	18,2	17,1	16,5	16,0	15,9	14,7	15,1	15,5	16,2
Mauricie-Bois-Francs	7,9	7,5	8,0	8,2	7,9	7,6	7,6	7,6	7,8	7,7
Estrie	2,8	3,0	3,6	3,9	4,5	4,5	4,2	4,0	3,7	3,6
Montréal métropolitain	34,9	33,5	32,3	33,3	34,0	33,6	32,8	31,2	30,0	28,4
Montérégie[2]	8,8	8,8	8,5	9,1	9,5	10,5	10,6	10,4	10,3	10,0
Laurentides-Lanaudière	11,4	11,6	11,3	11,6	12,1	13,3	13,5	13,6	14,1	14,3
(Grand Montréal)[3]	(55,1)	(53,9)	(52,1)	(53,9)	(55,7)	(57,4)	(56,9)	(55,2)	(54,3)	(52,8)
Outaouais	2,6	2,9	3,6	3,7	3,2	3,0	3,1	3,0	3,1	3,3
Abitibi-Témiscamingue	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8	1,9	2,3	2,5	2,2	2,3
Baie James	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Côte-Nord	2,2	2,6	3,1	2,5	2,0	1,7	1,8	2,4	2,9	3,3
Extérieur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991
(en millions)

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	2,3	1,9	2,1	2,1	1,9	2,1	3,2	3,8	4,5	4,0	-11,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,5	2,9	4,1	4,1	3,9	4,0	4,7	6,1	5,6	4,0	-28,6
Québec	12,0	12,8	12,6	13,8	14,0	16,6	16,5	18,2	17,7	16,0	-9,6
Mauricie-Bois-Francs	5,0	4,1	5,4	6,7	6,5	7,4	8,1	9,1	8,9	6,5	-27,0
Estrie	1,5	1,8	2,4	3,1	3,9	4,8	4,6	4,2	3,6	2,9	-19,4
Montréal métropolitain	30,1	25,4	26,2	30,4	32,6	39,0	40,8	39,2	35,2	27,2	-22,7
Montérégie[2]	6,1	6,1	6,5	7,7	8,6	11,2	12,0	11,9	11,0	8,5	-22,7
Laurentides-Lanaudière	8,9	8,3	8,7	10,3	11,5	15,2	16,2	16,7	15,9	13,3	-16,4
(Grand Montréal)[3]	(45,1)	(39,7)	(41,4)	(48,4)	(52,7)	(65,4)	(69,0)	(67,8)	(62,1)	(49,0)	(-21,1)
Outaouais	1,5	1,6	2,2	2,7	2,2	2,4	2,6	2,9	2,8	2,6	-7,1
Abitibi-Témiscamingue	1,5	1,2	1,4	1,5	1,2	1,6	2,3	2,8	2,2	1,9	-13,6
Baie-James	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	0,0
Côte-Nord	1,5	1,7	2,3	1,6	1,3	1,5	1,7	2,6	3,2	3,5	9,4
Extérieur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-50,0
Ensemble du Québec	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**113,0**	**117,8**	**110,9**	**90,7**	**-18,2**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	3,1	2,8	2,8	2,5	2,2	2,0	2,8	3,2	4,1	4,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,7	4,3	5,5	4,9	4,4	3,8	4,2	5,2	5,0	4,4
Québec	16,2	18,9	17,0	16,4	15,9	15,7	14,6	15,4	16,0	17,6
Mauricie-Bois-Francs	6,8	6,0	7,3	8,0	7,4	7,0	7,2	7,7	8,0	7,2
Estrie	2,0	2,7	3,2	3,7	4,4	4,5	4,1	3,6	3,2	3,2
Montréal métropolitain	40,7	37,5	35,4	36,1	37,1	36,8	36,1	33,3	31,7	30,0
Montérégie[2]	8,2	9,0	8,8	9,1	9,8	10,6	10,6	10,1	9,9	9,4
Laurentides-Lanaudière	12,0	12,2	11,7	12,2	13,1	14,3	14,3	14,2	14,3	14,7
(Grand Montréal)[3]	(60,9)	(58,6)	(55,9)	(57,5)	(60,0)	(61,7)	(61,1)	(57,6)	(56,0)	(54,0)
Outaouais	2,0	2,4	3,0	3,2	2,5	2,3	2,3	2,5	2,5	2,9
Abitibi-Témiscamingue	2,0	1,8	1,9	1,8	1,4	1,5	2,0	2,4	2,0	2,1
Baie-James	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Côte-Nord	2,0	2,5	3,1	1,9	1,5	1,4	1,5	2,2	2,9	3,9
Extérieur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1982-1991
(en millions)

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	1,8	1,8	2,3	2,4	2,0	2,1	2,1	2,4	2,8	2,1	-25,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,2	2,6	3,5	3,6	3,5	3,4	3,7	4,9	4,4	2,4	-45,5
Québec	9,7	11,3	10,6	11,7	11,8	14,0	14,4	15,9	15,1	13,7	-9,3
Mauricie-Bois-Francs	4,1	3,3	4,5	5,9	5,5	5,7	6,3	7,8	7,1	4,5	-36,6
Estrie	1,3	1,6	2,2	2,9	4,1	5,7	4,8	4,0	3,1	2,5	-19,4
Montréal métropolitain	36,9	31,1	32,3	37,5	39,5	45,8	46,8	44,6	41,3	30,9	-25,2
Montérégie[2]	3,2	3,5	4,0	5,3	6,2	9,3	10,4	10,1	9,4	7,1	-24,5
Laurentides-Lanaudière	3,4	3,3	3,5	4,2	5,2	8,2	9,3	9,2	8,1	6,6	-18,5
(Grand Montréal)[3]	(43,5)	(37,9)	(39,8)	(46,9)	(50,9)	(63,4)	(66,5)	(63,9)	(58,8)	(44,5)	(-24,3)
Outaouais	1,7	1,8	2,3	2,8	2,4	2,6	2,7	3,1	3,0	2,9	-3,3
Abitibi-Témiscamingue	2,0	1,4	1,6	1,6	1,3	1,6	2,7	3,5	2,3	1,6	-30,4
Baie-James	3,4	2,3	1,3	0,7	0,4	0,8	1,3	2,4	4,0	6,7	67,5
Côte-Nord	1,3	1,6	2,6	1,8	1,4	1,5	1,5	2,7	3,6	4,4	22,2
Extérieur	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	0,8	0,1	-
Ensemble du Québec	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**111,9**	**117,8**	**110,9**	**90,7**	**-18,2**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-11

Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1982-1991
(en millions de dollars)

Région	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	38,6	34,4	39,3	40,3	36,4	43,4	68,1	87,5	111,0	106,6	-4,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	56,1	50,9	78,7	77,4	76,4	80,2	98,9	135,3	132,4	102,9	-22,3
Québec	192,6	229,8	227,7	251,5	255,2	309,3	320,7	379,5	387,9	382,1	-1,5
Mauricie-Bois-Francs	81,6	74,9	100,7	126,7	123,3	143,0	163,6	200,9	210,0	162,1	-22,8
Estrie	23,8	32,4	42,2	54,5	69,2	89,4	88,3	87,6	78,2	67,3	-14,0
Montréal métropolitain	465,6	434,3	456,9	546,3	583,9	712,2	768,3	795,2	757,9	630,8	-16,8
Montérégie[2]	95,4	106,3	115,4	140,9	156,9	206,7	229,6	245,0	243,2	200,5	-17,6
Laurentides-Lanaudière	142,1	144,5	155,0	187,4	208,1	278,3	306,6	342,1	346,6	312,1	-9,9
(Grand Montréal)[3]	(703,1)	(685,2)	(727,3)	(874,6)	(948,9)	(1 197,1)	(1 304,4)	(1 382,3)	(1 347,7)	(1 143,4)	(-15,2)
Outaouais	23,5	26,9	36,8	46,7	38,8	43,5	49,4	59,2	58,7	59,2	0,7
Abitibi-Témiscamingue	24,5	21,0	26,5	28,0	24,0	30,2	46,9	64,6	52,8	49,4	-6,4
Baie-James	0,6	0,2	0,3	-	0,4	0,5	0,9	0,6	1,4	2,3	63,6
Côte-Nord	25,9	31,4	44,9	30,9	24,7	30,4	36,2	59,9	78,2	92,9	18,8
Extérieur	1,9	1,6	2,0	2,2	2,6	3,6	3,7	4,2	3,9	3,2	-17,0
Ensemble du Québec	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 181,3**	**2 461,6**	**2 462,4**	**2 171,5**	**-11,8**

*Variation annuelle en pourcentage.
1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1987-1991

Sous-région	1987	1988	1989	1990	1991
Îles-de-la-Madeleine	219	234	253	378	388
Gaspé	402	464	523	545	503
Ste-Anne des Monts	214	243	237	258	233
Bonaventure	642	742	885	1 027	1 062
Bas-St-Laurent	1 755	1 903	2 126	2 183	2 059
Rivière-du-Loup	938	1 000	1 066	1 142	1 092
Roberval	675	743	810	792	776
Chicoutimi	4 292	4 758	5 372	5 304	4 772
Québec métropolitain	8 040	8 156	8 540	8 800	8 302
Charlevoix	858	879	1 015	947	889
Portneuf	1 011	1 087	1 182	1 332	1 259
Sud de Québec	3 534	3 609	3 814	3 857	3 764
Chaudière	2 656	2 734	2 951	2 994	2 894
Bois-Francs	2 488	2 625	2 736	2 807	2 540
Mauricie	5 661	5 938	6 101	6 250	5 652
Cantons de l'Est	4 817	4 696	4 620	4 276	3 835
Beauharnois	3 451	3 560	3 606	3 575	3 229
Rive-sud	8 950	9 416	9 395	9 327	8 367
Granby	2 308	2 460	2 399	2 303	1 976
St-Jean	2 139	2 247	2 324	2 297	2 114
St-Hyacinthe	2 058	2 203	2 287	2 320	2 082
Richelieu	1 317	1 392	1 398	1 364	1 210
Montréal métropolitain	21 205	21 408	20 777	19 601	16 619
Laval	5 939	6 015	5 958	5 724	5 076
Joliette	6 148	6 504	6 905	7 241	6 838
Terrebonne	7 578	8 092	8 215	8 442	7 671
Labelle	557	619	668	661	610
Hull	3 215	3 432	3 489	3 568	3 521
Rouyn Noranda	1 387	1 837	2 074	1 804	1 723
Abitibi	618	746	808	693	686
Baie-James	45	47	49	69	92
Saguenay	957	1 068	1 468	1 634	1 524
Mingan	879	942	1 359	1 751	2 009
Extérieur	501	518	484	393	362
Ensemble du Québec	**107 454**	**112 317**	**115 897**	**115 659**	**105 729**

Source: CCQ, mai 1992.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1987-1991
(en milliers)

Sous-région	1987	1988	1989	1990	1991
Iles-de-la-Madeleine	124	112	91	276	277
Gaspé	238	273	282	358	308
Ste-Anne des Monts	117	150	173	203	161
Bonaventure	438	495	714	955	956
Bas-St-Laurent	1 207	1 347	1 611	1 825	1 462
Rivière-du-Loup	744	846	905	929	869
Roberval	450	482	608	563	475
Chicoutimi	3 521	4 205	5 477	5 029	3 575
Québec métropolitain	8 476	8 796	9 618	9 307	8 269
Charlevoix	676	766	927	738	676
Portneuf	988	1 074	1 227	1 372	1 275
Sud de Québec	3 631	3 731	4 021	3 928	3 607
Chaudière	2 115	2 173	2 388	2 363	2 137
Bois-Francs	2 321	2 453	2 722	2 653	1 967
Mauricie	5 061	5 631	6 334	6 278	4 562
Cantons de l'Est	4 851	4 606	4 248	3 574	2 867
Beauharnois	3 443	3 603	3 679	3 444	2 635
Rive-sud	9 657	10 310	10 149	9 523	7 672
Granby	2 158	2 478	2 254	2 005	1 487
St-Jean	2 190	2 316	2 310	2 094	1 668
St-Hyacinthe	2 140	2 312	2 257	2 184	1 753
Richelieu	1 258	1 292	1 369	1 286	912
Montréal métropolitain	22 577	23 466	22 289	19 488	14 608
Laval	6 805	7 065	6 809	6 184	4 964
Joliette	6 618	7 148	7 492	7 338	6 238
Terrebonne	8 140	8 635	8 694	8 126	6 624
Labelle	401	425	540	476	428
Hull	2 403	2 604	2 953	2 760	2 626
Rouyn Noranda	1 134	1 710	2 111	1 619	1 397
Abitibi	429	599	736	551	511
Baie-James	26	45	28	62	91
Saguenay	836	1 013	1 520	1 679	1 448
Mingan	674	645	1 061	1 560	2 062
Extérieur	172	182	192	156	129
Ensemble du Québec	**106 021**	**113 000**	**117 791**	**110 890**	**90 696**

Source: CCQ, mai 1992.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1982-1991

Mois	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Janvier	41 718	30 732	31 660	35 170	40 413	46 105	53 307	54 566	55 120	43 247	-21,5
Février	40 527	29 998	34 465	36 987	42 160	45 622	52 749	57 605	58 529	44 685	-23,7
Mars	40 618	32 438	35 252	41 170	45 043	49 590	56 291	59 603	63 889	48 096	-24,7
Avril	43 513	37 621	39 368	45 478	50 983	60 068	66 556	70 385	65 677	54 069	-17,7
Mai	51 401	45 089	48 132	54 488	55 106	70 765	75 284	78 988	73 496	65 839	-10,4
Juin	53 134	50 626	54 756	59 515	59 260	75 512	80 483	83 729	84 163	73 060	-13,2
Juillet	52 182	51 206	52 138	57 566	60 430	73 480	77 719	81 429	77 828	66 104	-15,1
Août	54 433	54 194	57 784	63 270	68 945	81 731	82 366	86 553	84 928	73 750	-13,2
Septembre	54 942	54 282	59 580	64 048	69 172	81 002	83 325	88 092	85 529	70 933	-17,1
Octobre	54 196	54 079	58 181	64 352	68 914	81 015	82 310	84 926	80 425	68 675	-14,6
Novembre	49 599	50 125	55 584	63 537	66 536	75 530	77 507	80 967	75 952	65 957	-13,2
Décembre	42 590	44 640	49 303	53 291	56 082	66 482	69 280	71 036	63 800	49 492	-22,4
Total	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**112 317**	**115 897**	**115 659**	**105 729**	**-8,6**
Écart (maximum-minimum)	14 415	24 284	27 920	29 182	28 759	36 109	30 576	33 526	30 409	30 503	-9,0
Moyenne mensuelle	48 238	44 586	48 017	53 239	56 920	67 242	71 431	74 823	72 445	60 326	-19,4

*Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1992.

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1982-1991
(en millions)

Mois	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Janvier	5,2	3,7	3,1	3,5	4,4	5,9	6,6	5,6	5,6	4,2	-25,0
Février	5,2	3,7	4,1	4,6	5,3	5,9	6,6	7,4	7,3	5,4	-26,0
Mars	5,3	4,0	4,8	5,9	6,3	6,3	7,3	7,6	9,4	6,5	-30,9
Avril	5,2	4,9	4,4	5,3	6,4	8,2	9,3	10,1	7,4	6,3	-14,9
Mai	7,4	5,5	6,1	7,6	7,5	9,9	10,0	10,3	9,0	8,2	-8,9
Juin	6,7	6,5	8,3	8,8	6,5	9,9	10,8	11,4	13,1	11,0	-16,0
Juillet	6,0	5,6	4,5	5,1	5,3	6,4	8,3	8,7	6,5	5,6	-13,8
Août	7,2	7,3	8,5	10,5	11,3	12,9	11,1	12,0	11,9	11,6	-2,5
Septembre	7,1	7,5	9,1	8,5	9,1	10,8	11,5	14,2	13,2	9,0	-31,8
Octobre	8,2	7,8	7,9	8,8	9,7	12,9	12,6	11,2	10,3	8,8	-14,6
Novembre	6,3	6,3	7,7	10,1	10,3	10,1	10,4	10,7	9,8	9,3	-5,1
Décembre	4,2	5,1	5,7	5,4	5,6	6,7	8,4	8,6	7,3	4,5	-38,4
Total	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**113,0**	**117,8**	**110,9**	**90,7**	**-18,2**
Écart (maximum-minimum)	4,0	4,1	6,0	7,0	6,9	7,0	6,0	8,6	7,6	7,4	-2,6
Moyenne mensuelle	6,2	5,7	6,2	7,0	7,3	8,8	9,4	9,8	9,2	7,5	-18,4

*Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1992.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1982-1991
(en millions de dollars)

Mois	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1991/ 1990*
Janvier	79,2	60,8	55,7	64,1	81,0	110,4	123,2	114,2	121,1	98,7	-18,5
Février	79,1	60,9	73,9	82,8	98,7	110,5	123,2	151,3	157,2	125,9	-19,9
Mars	80,6	67,1	85,5	105,9	116,5	119,0	136,6	156,1	201,8	150,3	-25,5
Avril	79,4	80,3	78,9	94,7	116,7	131,3	173,5	206,5	162,6	147,7	-9,2
Mai	108,2	97,1	108,0	139,8	133,8	207,7	192,3	214,6	184,8	196,4	6,3
Juin	108,9	114,2	145,3	160,5	116,0	182,2	206,7	234,8	288,1	262,9	-8,7
Juillet	97,4	101,0	80,7	94,3	94,7	118,4	161,2	180,8	147,5	136,1	-7,7
Août	115,8	128,8	152,0	188,7	199,6	235,5	214,2	249,1	264,2	277,5	5,0
Septembre	116,3	132,5	162,5	154,4	167,8	200,2	225,0	298,1	299,0	219,1	-26,7
Octobre	133,2	138,6	141,1	161,2	177,1	238,9	246,3	236,9	237,3	215,6	-9,2
Novembre	102,6	112,3	136,0	185,0	190,1	187,4	205,3	229,7	227,8	228,2	0,2
Décembre	71,3	95,0	106,9	101,5	107,8	129,2	173,7	189,6	170,9	113,2	-33,7
Total	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 181,3**	**2 461,6**	**2 462,4**	**2 171,5**	**-11,8**
Écart (maximum-minimum)	61,9	77,8	106,8	124,6	118,6	128,5	123,1	183,9	177,9	178,8	0,5
Moyenne mensuelle	97,7	99,1	110,5	127,7	133,3	164,2	181,8	205,1	205,2	181,0	-11,8

*Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1992.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1991

Région	Salariés qualifiés			Salariés exerçant une occupation	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	2 934	1 026	3 960	1 377	5 337	5,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 793	1 455	4 248	1 300	5 548	5,2
Québec	9 589	4 320	13 909	3 199	17 108	16,2
Mauricie-Bois-Francs	4 363	2 068	6 431	1 761	8 192	7,7
Estrie	2 067	1 098	3 165	670	3 835	3,6
Montréal métropolitain	14 956	8 473	23 429	6 633	30 062	28,4
Montérégie[2]	5 850	2 817	8 667	1 944	10 611	10,0
Laurentides-Lanaudière	7 839	4 363	12 202	2 917	15 119	14,3
(Grand Montréal)[3]	(28 645)	(15 653)	(44 298)	(11 494)	(55 792)	(52,8)
Outaouais	1 593	1 146	2 739	782	3 521	3,3
Abitibi-Témiscamingue	1 232	602	1 834	575	2 409	2,3
Baie-James	16	10	26	66	92	0,1
Côte-Nord	1 428	825	2 253	1 280	3 533	3,3
Extérieur	174	43	217	145	362	0,3
Ensemble du Québec[4]	**54 834**	**28 246**	**83 080**	**22 649**	**105 729**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source: CCQ, mai 1992.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1991

	Salariés qualifiés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 603	1 577	4 180	758	578	690	19 108	10 749	15 954
Calorifugeur	562	255	817	1 295	864	1 161	33 949	16 263	28 429
Carreleur	554	487	1 041	828	639	740	19 954	11 736	16 109
Charpentier-menuisier	14 764	9 105	23 869	846	616	758	21 125	11 689	17 526
Chaudronnier	687	226	913	1 136	840	1 062	37 729	22 622	33 990
Cimentier-applicateur	985	795	1 780	931	650	805	22 508	12 303	17 950
Couvreur	1 538	915	2 453	867	510	734	21 092	10 582	17 171
Électricien	7 569	4 683	12 252	1 166	837	1 040	31 872	15 304	25 539
Ferblantier	2 379	1 155	3 534	1 147	871	1 057	29 754	16 965	25 574
Ferrailleur	795	234	1 029	1 056	495	928	28 481	11 054	24 518
Grutier	1 072	188	1 260	1 217	1 006	1 185	34 612	24 570	33 114
Mécanicien d'ascenseur	556	350	906	1 692	1 495	1 616	51 272	32 338	43 958
Mécanicien de chantier	1 366	328	1 694	1 030	695	965	31 428	16 147	28 469
Mécanicien de machines lourdes	286	47	333	1 227	824	1 170	37 155	20 085	34 745
Monteur d'acier de structure	1 740	545	2 285	1 132	674	1 023	33 921	15 800	29 599
Opérateur d'équipement lourd	4 707	415	5 122	797	520	774	18 992	10 650	18 316
Opérateur de pelles mécaniques	1 722	267	1 989	952	596	904	23 559	13 049	22 148
Peintre	2 306	1 644	3 950	657	480	583	14 684	8 002	11 903
Plâtrier	790	792	1 582	546	424	485	12 588	7 261	9 921
Poseur de systèmes intérieurs	833	652	1 485	789	500	662	18 788	8 995	14 488
Poseur de revêtements souples	441	181	622	544	385	498	11 611	7 134	10 308
Serrurier de bâtiment	484	276	760	1 084	604	909	27 049	11 993	21 581
Tuyauteur[1]	6 095	3 129	9 224	1 169	970	1 102	31 877	17 562	27 021
Total	**54 834**	**28 246**	**83 080**	**965**	**698**	**874**	**25 296**	**13 265**	**21 206**

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés selon le statut*, 1982-1991

Statut	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Apprentis	12,5	12,1	13,8	18,6	22,6	28,5	30,4	31,3	30,1	26,7
Compagnons	58,2	58,5	57,4	53,9	49,8	45,0	45,0	47,5	48,6	51,9
Total des salariés qualifiés	70,8	70,6	71,1	72,5	72,4	73,5	75,4	78,8	78,7	78,6
Total des occupations	29,2	29,4	28,9	27,5	27,6	26,5	24,6	21,2	21,3	21,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100.0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* À partir de 1989, les données ne peuvent être comparées avec l'historique. Voir Annexe I, section B, paragraphe 10.

Source: CCQ, mai 1992.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1982-1991

Métier	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Briqueteur-maçon	4,8	5,0	5,0	5,0	5,3	5,2	5,3	5,1	5,2	5,0
Calorifugeur	1,2	1,3	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0
Carreleur	1,0	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3
Charpentier-menuisier	27,3	28,6	28,8	28,7	29,2	32,5	31,1	29,6	28,9	28,7
Chaudronnier	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1
Cimentier-applicateur	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0	2,2	2,4	2,1
Couvreur	2,4	2,5	2,8	3,1	3,0	2,8	2,8	3,1	3,0	3,0
Électricien	15,5	15,3	15,3	15,1	15,2	14,4	14,4	14,1	14,2	14,7
Ferblantier	4,4	4,2	4,2	4,6	4,4	4,1	4,3	4,4	4,2	4,3
Ferrailleur	1,3	1,1	1,4	1,3	1,0	1,0	1,0	1,2	1,4	1,2
Grutier	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5
Mécanicien d'ascenseur	1,4	1,3	1,1	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Mécanicien de chantier	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0
Mécanicien de machines lourdes	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4
Monteur d'acier de structure	2,8	2,5	2,8	2,9	3,0	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8
Opérateur d'équipement lourd	7,2	7,0	7,1	6,6	5,8	5,6	5,8	5,9	5,9	6,2
Opérateur de pelles mécaniques	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,8	2,0	2,2	2,2	2,4
Peintre	5,4	5,5	5,5	5,2	5,2	5,2	5,1	5,3	5,1	4,8
Plâtrier	1,4	1,4	1,4	1,4	1,7	1,8	1,9	2,2	2,0	1,9
Poseur de systèmes intérieurs	1,2	1,2	1,2	1,6	2,0	1,9	2,1	2,1	1,9	1,8
Poseur de revêtements souples	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7
Serrurier de bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
Tuyauteur[1]	12,3	12,0	11,8	11,4	11,3	11,1	11,0	10,8	11,0	11,1
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1991

Région de domicile	Bas-St-Laurent Gaspésie[1]	Saguenay-Lac Saint-Jean	Québec	Mauricie Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Monté-régie[2]	Lauren-tides-Lanau-dière	Outaouais	Abitibi-Témisca-mingue	Côte Nord	Extérieur	Total
Briqueteur-maçon	113	204	634	360	160	1 386	455	562	173	51	58	24	4 180
Calorifugeur	16	45	132	71	22	300	36	141	23	18	11	*	817
Carreleur	8	25	212	41	57	517	53	96	13	*	14	*	1 041
Charpentier-menuisier	1 525	1 246	4 864	1 784	1 120	4 701	2 977	3 775	863	449	526	27	23 869
Chaudronnier	101	124	64	78	33	275	54	111	5	28	39	*	913
Cimentier-applicateur	53	42	306	120	50	776	132	211	25	15	32	18	1 780
Couvreur	90	78	316	213	114	775	237	414	142	29	33	12	2 453
Électricien	412	599	1 599	1 005	368	3 936	1 334	1 851	401	374	364	7	12 252
Ferblantier	105	172	579	294	86	1 172	300	580	119	47	73	7	3 534
Ferrailleur	79	49	169	84	30	318	54	116	36	18	75	*	1 029
Grutier	75	85	161	101	27	329	76	152	46	47	137	21	1 260
Mécanicien d'ascenseur	3	5	119	7	12	506	90	107	16	*	*	38	906
Mécanicien de chantier	114	144	164	286	55	339	216	174	15	68	115	*	1 694
Mécanicien de machines lourdes	69	25	64	31	17	40	15	22	*	19	28	*	333
Monteur d'acier de structure	165	232	390	182	55	533	169	214	54	105	177	9	2 285
Opérateur d'équipement lourd	455	332	988	463	223	807	613	688	127	182	235	5	5 122
Opérateur de pelles mécaniques	117	178	410	174	106	258	252	269	51	80	94	*	1 989
Peintre	154	178	646	222	165	1 455	344	454	178	81	63	10	3 950
Plâtrier	11	60	324	81	74	549	133	249	75	16	8	*	1 582
Poseur de systèmes intérieurs	9	53	231	70	35	637	106	229	82	23	8	*	1 485
Poseur de revêtements souples	34	14	123	35	25	209	52	89	20	11	9	*	622
Serrurier de bâtiment	19	20	116	40	22	329	50	116	21	8	17	*	760
Tuyauteur[3]	233	338	1 298	689	309	3 282	919	1 582	251	159	137	25	9 224
Total des salariés qualifiés	**3 960**	**4 248**	**13 909**	**6 431**	**3 165**	**23 429**	**8 667**	**12 202**	**2 739**	**1 834**	**2 253**	**217**	**83 080**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

T-22

I - Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1991

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	26 592	27 238	29 035	31 867	37 558	40 504	36 921	40 470	39 461	38 435	37 374	29 288	34 562	54 834
Apprentis	10 183	10 473	11 417	12 954	15 912	18 124	15 630	18 204	17 020	16 257	15 672	11 893	14 478	28 246
Autres salariés	6 472	6 974	7 644	9 248	12 369	14 432	13 553	15 076	14 452	13 983	12 911	8 311	11 285	22 649
Total	**43 247**	**44 685**	**48 096**	**54 069**	**65 839**	**73 060**	**66 104**	**73 750**	**70 933**	**68 675**	**65 957**	**49 492**	**60 326**	**105 729**

II - Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, *1991

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecart en points (max.-min.)
Compagnons	76,9	78,8	84,0	92,2	108,7	117,2	106,8	117,1	114,2	111,2	108,1	84,7	40,3
Apprentis	70,3	72,3	78,9	89,5	109,9	125,2	108,0	125,7	117,6	112,3	108,2	82,1	55,4
Autres salariés	57,3	61,8	67,7	81,9	109,6	127,9	120,1	133,6	128,1	123,9	114,4	73,6	76,2
Total	**71,7**	**74,1**	**79,7**	**89,6**	**109,1**	**121,1**	**109,6**	**122,3**	**117,6**	**113,8**	**109,3**	**82,0**	**50,6**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1992.

T-23

I - Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1991
(en milliers)

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des heures
Compagnons	2 668	3 384	4 019	3 853	4 771	6 219	3 093	6 473	5 110	5 041	5 484	2 816	4 411	52 930
Apprentis	922	1 135	1 359	1 378	1 850	2 502	1 132	2 592	1 959	1 862	2 010	1 010	1 643	19 711
Autres salariés	635	883	1 086	1 112	1 593	2 318	1 382	2 562	1 978	1 932	1 850	723	1 505	18 054
Total	**4 225**	**5 402**	**6 464**	**6 343**	**8 214**	**11 039**	**5 607**	**11 627**	**9 047**	**8 835**	**9 344**	**4 549**	**7 558**	**90 696**

II - Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, *1991

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écart en points (max.-min.)
Compagnons	60,5	76,7	91,1	87,4	108,2	141,0	70,1	146,7	115,8	114,3	124,3	63,8	86,3
Apprentis	56,1	69,1	82,7	83,9	112,6	152,3	68,9	157,8	119,3	113,4	122,4	61,5	101,7
Autres salariés	42,2	58,7	72,2	73,9	105,9	154,1	91,9	170,3	131,5	128,4	123,0	48,1	128,1
Total	**55,9**	**71,5**	**85,5**	**83,9**	**108,7**	**146,1**	**74,2**	**153,8**	**119,7**	**116,9**	**123,6**	**60,2**	**97,9**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1992.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1991

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	1 353	1 429	1 539	1 807	2 582	3 261	3 119	3 603	3 444	3 165	2 812	1 762	2 490	5 337
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 831	1 807	1 805	2 138	2 746	3 189	2 965	3 484	3 563	3 432	3 272	2 369	2 717	5 548
Québec	7 114	7 474	8 018	9 191	11 596	12 873	11 726	12 887	12 355	11 986	11 387	8 405	10 418	17 108
Mauricie-Bois-Francs	3 263	3 262	3 357	3 691	4 786	5 276	4 819	5 502	5 462	5 383	5 059	3 587	4 454	8 192
Estrie	1 236	1 344	1 522	1 885	2 309	2 638	2 404	2 635	2 513	2 447	2 320	1 805	2 088	3 835
Montréal-métropolitain	14 236	14 675	15 584	16 976	19 731	21 330	18 949	20 822	19 879	19 343	19 011	14 665	17 933	30 062
Montérégie[2]	4 222	4 268	4 878	5 442	6 610	7 350	6 610	7 264	6 838	6 713	6 665	5 181	6 003	10 611
Laurentides-Lanaudière	6 432	6 670	7 427	8 477	10 045	10 808	9 597	10 618	10 205	9 866	9 633	7 430	8 934	15 119
(Grand Montréal)[3]	(24 890)	(25 613)	(27 889)	(30 895)	(36 386)	(39 488)	(35 156)	(38 704)	(36 922)	(35 922)	(35 309)	(27 276)	(32 871)	(55 792)
Outaouais	1 149	1 283	1 429	1 682	1 983	2 245	2 052	2 417	2 341	2 226	2 103	1 599	1 876	3 521
Abitibi-Témiscamingue	737	728	864	954	1 200	1 600	1 543	1 752	1 631	1 492	1 300	877	1 223	2 409
Baie-James	15	16	28	35	38	42	55	72	73	59	45	15	41	92
Côte-Nord	1 551	1 597	1 511	1 649	2 043	2 285	2 113	2 536	2 489	2 437	2 243	1 709	2 014	3 533
Extérieur	108	132	134	142	170	163	152	158	140	126	107	88	135	362
Ensemble du Québec[4]	**43 247**	**44 685**	**48 096**	**54 069**	**65 839**	**73 060**	**66 104**	**73 750**	**70 933**	**68 675**	**65 957**	**49 492**	**60 326**	**105 729**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source: CCQ, mai 1992.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés*, 1991

Statut / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écart des points (max.-min)
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	54,3	57,4	61,8	72,6	103,7	131,0	125,3	144,7	138,3	127,1	112,9	70,8	90,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	67,4	66,5	66,4	78,7	101,1	117,4	109,1	128,2	131,1	126,3	120,4	87,2	64,7
Mauricie-Bois-Francs	73,3	73,2	75,4	82,9	107,5	118,5	108,2	123,5	122,6	120,9	113,6	80,5	50,3
Estrie	59,2	64,4	72,9	90,3	110,6	126,3	115,1	126,2	120,3	117,2	111,1	86,4	67,1
Montréal-métropolitain	79,4	81,8	86,9	94,7	110,0	118,9	105,7	116,1	110,8	107,9	106,0	81,8	39,6
Montérégie[2]	70,3	71,1	81,3	90,6	110,1	122,4	110,1	121,0	113,9	111,8	111,0	86,3	52,1
Laurentides-Lanaudière	72,0	74,7	83,1	94,9	112,4	121,0	107,4	118,8	114,2	110,4	107,8	83,2	49,0
(Grand Montréal)[3]	(75,7)	(77,9)	(84,8)	(94,0)	(110,7)	(120,1)	(107,0)	(117,7)	(112,3)	(109,3)	(107,4)	(83,0)	(44,4)
Outaouais	61,3	68,4	76,2	89,7	105,7	119,7	109,4	128,9	124,8	118,7	112,1	85,2	67,6
Abitibi-Témiscamingue	60,3	59,5	70,6	78,0	98,1	130,8	126,1	143,2	133,3	122,0	106,3	71,7	83,7
Baie-James	36,5	38,9	68,2	85,2	92,5	102,2	133,9	175,3	177,7	143,6	109,5	36,5	141,2
Côte-Nord	77,0	79,3	75,0	81,9	101,5	113,5	104,9	125,9	123,6	121,0	111,4	84,9	50,9
Extérieur	80,0	97,8	99,3	105,2	125,9	120,7	112,6	117,0	103,7	93,3	79,3	65,2	60,7
Ensemble du Québec	**71,7**	**74,1**	**79,7**	**89,6**	**109,1**	**121,1**	**109,6**	**122,3**	**117,6**	**113,8**	**109,3**	**82,0**	**50,6**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région ramenée à l'indice 100.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1992.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1991
(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	129	178	227	231	328	516	342	621	476	438	397	150	4 034
Saguenay-Lac-Saint-Jean	180	210	238	238	332	456	273	547	455	444	464	212	4 049
Québec	682	924	1 100	1 074	1 497	1 999	977	2 108	1 620	1 572	1 643	765	15 963
Mauricie-Bois-Francs	327	387	428	403	558	773	401	854	691	692	694	319	6 529
Estrie	109	137	180	199	259	376	195	383	290	288	298	152	2 867
Montréal-métropolitain	1 416	1 806	2 188	2 067	2 493	3 256	1 601	3 255	2 548	2 497	2 719	1 398	27 244
Montérégie[2]	396	484	591	592	776	1 059	521	1 085	808	806	890	447	8 455
Laurentides-Lanaudière	620	791	985	1 005	1 268	1 628	787	1 634	1 272	1 238	1 375	687	13 290
(Grand Montréal)[3]	(2 432)	(3 081)	(3 764)	(3 664)	(4 536)	(5 944)	(2 909)	(5 974)	(4 629)	(4 541)	(4 984)	(2 533)	(48 990)
Outaouais	105	139	177	179	233	310	150	356	282	261	291	142	2 626
Abitibi-Témiscamingue	74	88	111	112	152	248	146	294	218	205	181	78	1 908
Baie-James	2	3	6	7	7	10	10	15	12	11	7	2	91
Côte-Nord	178	244	223	225	299	391	192	458	365	372	374	189	3 510
Extérieur	7	10	10	10	15	16	11	15	11	9	9	6	129
Ensemble du Québec[4]	**4 225**	**5 402**	**6 465**	**6 343**	**8 215**	**11 038**	**5 607**	**11 627**	**9 047**	**8 835**	**9 344**	**4 549**	**90 696**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1992.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1991
(en milliers)

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	83	105	116	118	179	290	161	326	229	207	210	90	2 114
Saguenay-Lac-Saint-Jean	119	132	148	151	220	297	160	317	264	240	265	123	2 435
Québec	622	821	962	927	1 305	1 768	772	1 783	1 351	1 315	1 427	700	13 753
Mauricie-Bois-Francs	256	289	298	273	370	543	263	568	473	469	489	232	4 524
Estrie	99	119	152	178	227	328	156	324	245	244	257	137	2 466
Montréal-métropolitain	1 758	2 227	2 586	2 397	2 852	3 669	1 730	3 595	2 781	2 716	2 995	1 582	30 889
Montérégie[2]	297	362	466	498	676	934	426	932	689	693	755	366	4 094
Laurentides-Lanaudière	242	305	416	464	653	861	397	846	658	622	729	363	6 556
(Grand Montréal)[3]	(2 297)	(2 895)	(3 468)	(3 360)	(4 181)	(5 464)	(2 553)	(5 373)	(4 128)	(4 031)	(4 479)	(2 311)	(44 540)
Outaouais	110	144	178	179	242	336	162	402	329	310	352	176	2 920
Abitibi-Témiscamingue	66	78	97	94	111	199	116	234	179	191	156	67	1 588
Baie-James	113	246	466	474	544	760	761	1 061	829	750	598	141	6 742
Côte-Nord	195	253	231	244	319	438	215	573	487	531	585	315	4 388
Extérieur	3	4	3	2	3	6	8	10	5	7	9	6	67
Ensemble du Québec[4]	**4 225**	**5 402**	**6 465**	**6 343**	**8 215**	**11 038**	**5 607**	**11 627**	**9 047**	**8 835**	**9 344**	**4 549**	**90 696**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total inclut les heures travaillées dans les régionsnon identifiées .

Source: CCQ, mai 1992.

T-28

Répartition des salariés ayant travaillé moins de 500 heures selon le statut professionnel, 1991

Statut	Moins de 100 heures	100-199	200-299	300-399	400-499	Total
Compagnons						
• nombre	5 687	2 559	2 171	2 173	2 507	15 097
• %	37,7	17,0	14,4	14,4	16,6	-
• % cumulatif	-	54,6	69,0	83,4	100,0	-
Apprentis						
• nombre	4 590	2 083	1 802	1 767	1 874	12 116
• %	37,9	17,2	14,9	14,6	15,5	-
• % cumulatif	-	55,1	69,9	84,5	100,0	
Autres salariés						
• nombre	3 895	1 454	1 174	1 166	1 116	8 805
• %	44,2	16,5	13,3	13,2	12,7	-
• % cumulatif	-	60,7	74,1	87,3	100,0	-
Total des salariés						
• nombre	14 172	6 096	5 147	5 106	5 497	36 018
• %	39,3	16,9	14,3	14,2	15,3	-
• % cumulatif	-	56,3	70,6	84,7	100,0	-

Source: CCQ, mai 1992.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1991

Nombre de Mois	Salariés qualifiés					Salariés qualifiés (en %)				
	Compagnons	Apprentis	Total	Salariés exerçant une occupation	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Salariés exerçant une occupation (en %)	Total (en %)
1	4 240	3 544	7 784	3 223	11 007	7,7	12,5	9,4	14,2	10,4
2	2 969	2 409	5 378	1 947	7 325	5,4	8,5	6,5	8,6	6,9
3	2 769	2 231	5 000	1 753	6 753	5,0	7,9	6,0	7,7	6,4
4	3 013	2 252	5 265	1 702	6 967	5,5	8,0	6,3	7,5	6,6
5	3 518	2 349	5 867	1 896	7 763	6,4	8,3	7,1	8,4	7,3
6	4 152	2 464	6 616	2 158	8 774	7,6	8,7	8,0	9,5	8,3
7	4 840	2 560	7 400	2 343	9 743	8,8	9,1	8,9	10,3	9,2
8	4 623	2 341	6 964	1 754	8 718	8,4	8,3	8,4	7,7	8,2
9	4 476	2 059	6 535	1 437	7 972	8,2	7,3	7,9	6,3	7,5
10	4 347	1 731	6 078	1 239	7 317	7,9	6,1	7,3	5,5	6,9
11	4 648	1 564	6 212	1 214	7 426	8,5	5,5	7,5	5,4	7,0
12	11 239	2 742	13 981	1 983	15 964	20,5	9,7	16,8	8,8	15,1
Total	**54 834**	**28 246**	**83 080**	**22 649**	**105 729**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1992.

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1991			
		1	2	3	4 ou +
1	4 240	4 240	-	-	-
2	2 969	2 105	864	-	-
3	2 769	1 678	891	200	-
4	3 013	1 625	1 081	272	35
5	3 518	1 756	1 293	396	73
6	4 152	1 932	1 607	519	94
7	4 840	2 556	1 621	565	98
8	4 623	2 292	1 584	643	104
9	4 476	2 042	1 762	592	80
10	4 347	1 884	2 043	420	-
11	4 648	2 253	2 395	-	-
12	11 239	11 239	-	-	-
Total	**54 834**	**35 602**	**15 141**	**3 607**	**484**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1992.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1991			
		1	2	3	4 ou +
1	3 544	3 544	-	-	-
2	2 409	1 699	710	-	-
3	2 231	1 315	774	142	-
4	2 252	1 172	819	227	34
5	2 349	1 079	901	320	49
6	2 464	1 063	1 010	331	60
7	2 560	1 165	966	369	60
8	2 341	1 051	875	364	51
9	2 059	902	852	280	25
10	1 731	719	811	201	-
11	1 564	741	823	-	-
12	2 742	2 742	-	-	-
Total	**28 246**	**17 192**	**8 541**	**2 234**	**279**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1992.

T-32

Répartition des salariés actifs exerçant une occupation selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1991

Nombre de mois	Nombre de salariés exerçant une occupation	Nombre d'apparitions* en 1991			
		1	2	3	4 ou +
1	3 223	3 223	-	-	-
2	1 947	1 474	473	-	-
3	1 753	1 223	455	75	-
4	1 702	1 102	483	108	9
5	1 896	1 137	584	160	15
6	2 158	1 321	635	172	30
7	2 343	1 570	591	158	24
8	1 754	1 088	512	134	20
9	1 437	831	489	107	10
10	1 239	636	523	80	-
11	1 214	754	460	-	-
12	1 983	1 983	-	-	-
Total	**22 649**	**16 342**	**5 205**	**994**	**108**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1992.

T-33

Nombre de salariés actifs selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile, 1991

Région	Nombre d'années consécutives*														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	5 337	4 562	3 886	3 284	2 836	2 255	1 940	1 665	1 448	1 302	1 247	1 192	1 139	1 089	1 035
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 548	4 898	4 449	3 875	3 259	2 813	2 467	2 230	1 862	1 695	1 658	1 603	1 469	1 397	1 305
Québec	17 108	15 395	13 758	11 937	10 627	8 705	7 536	6 618	6 108	5 656	5 475	5 228	5 028	4 833	4 512
Mauricie-Bois-Francs	8 192	7 499	6 746	6 010	5 304	4 405	3 888	3 307	2 829	2 599	2 542	2 407	2 312	2 239	2 095
Estrie	3 835	3 478	3 181	2 879	2 612	2 136	1 726	1 435	1 124	957	930	880	844	804	758
Montréal-métropolitain	30 062	27 407	24 704	22 015	19 083	15 413	13 082	11 114	10 159	9 675	9 584	8 769	8 345	8 026	7 754
Montérégie[2]	10 611	9 622	8 732	7 774	6 784	5 212	4 323	3 578	3 199	2 962	2 877	2 707	2 576	2 475	2 341
Laurentides-Lanaudière	15 119	13 831	12 475	11 145	9 739	7 563	6 348	5 316	4 704	4 415	4 264	3 931	3 716	3 560	3 392
Outaouais	3 521	2 812	2 308	1 910	1 552	1 245	1 111	941	743	637	579	511	478	433	406
Abitibi-Témiscamingue	2 409	1 997	1 794	1 486	1 093	819	732	646	579	532	520	464	416	391	366
Côte-Nord	3 533	2 829	2 206	1 643	1 348	1 052	886	814	659	517	488	463	430	383	337
Ensemble du Québec[3]	**105 729**	**94 613**	**84 426**	**74 100**	**64 351**	**51 700**	**44 100**	**37 709**	**33 452**	**30 984**	**29 997**	**28 185**	**26 780**	**25 656**	**24 327**
En %	**100,0**	**89,5**	**79,9**	**70,1**	**60,9**	**48,9**	**41,7**	**35,7**	**31,6**	**29,3**	**28,4**	**26,7**	**25,3**	**24,3**	**23,0**

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1990. Le salarié ayant travaillé en 1991 et 1990 se voit accorder 2 ans d'expérience; ce salarié est réputé avoir également 1 an d'expérience et ainsi de suite.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Le total inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1992.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers selon la région de travail et les salaires, 1991

Métier	Lieu de travail							
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et			Autres régions seulement			Autres
		1 région	2 régions	3 régions ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	13 608	3 902	737	139	4 641	708	134	23 869
Électricien	7 227	1 962	390	55	2 161	393	64	12 252
Tuyauteur	4 648	1 675	321	47	2 019	461	53	9 224
Peintre	2 381	674	68	11	710	101	5	3 950
Opérateur équipement lourd	3 004	665	104	29	1 110	184	26	5 122
Briqueteur-maçon	2 332	795	133	46	729	125	20	4 180
Total salariés qualifiés	44 850	13 998	3 127	903	16 219	3 269	714	83 080
Salariés exerçant une occupation	11 564	3 650	741	189	5 186	1 084	235	22 649
Total	**56 414**	**17 648**	**3 868**	**1 092**	**21 405**	**4 353**	**949**	**105 729**
				Salaire annuel moyen ($)				
Charpentier-menuisier	16 010	19 563	24 921	30 816	16 724	26 957	35 584	17 526
Electricien	24 162	28 098	34 256	43 796	23 680	33 183	49 638	25 539
Tuyauteur[1]	24 936	29 092	33 173	37 121	27 377	32 458	37 320	27 021
Peintre	11 888	13 402	14 060	14 025	10 188	12 455	15 144	11 903
Opérateur équipement lourd	15 458	21 632	25 614	34 795	19 969	33 754	36 382	18 316
Briqueteur-maçon	15 223	17 400	22 154	29 690	13 535	20 701	29 456	15 954
Total salariés qualifiés	19 015	23 219	29 249	35 265	20 317	31 720	38 396	21 206
Salariés exerçant une occupation	15 887	19 134	26 079	32 467	18 269	25 733	34 197	18 089
Total	**18 374**	**22 374**	**28 641**	**34 780**	**19 821**	**30 229**	**37 356**	**20 538**

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1991
(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Bas-St-Laurent Gaspésie	Saguenay-Lac Saint-Jean	Québec	Mauricie Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Monté-régie	Lauren-tides-Lanau-dière	Outaouais	Baie-James	Abitibi-Témis-camingue	Côte-Nord	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	1 842	11	136	17	3	101	18	11	9	1 354	47	295	4 034
Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	2 304	124	21	6	66	11	8	5	513	38	479	4 049
Québec	104	60	12 230	151	93	342	50	32	34	1 361	73	260	15 964
Mauricie-Bois-Francs	35	10	496	4 038	64	262	115	32	24	493	27	191	6 529
Estrie	2	1	67	49	2 146	71	72	12	24	257	10	48	2 867
Montréal métropolitain	30	13	316	80	52	20 134	2 401	1 703	116	1 137	30	161	27 244
Montérégie[2]	10	2	85	61	84	3 077	4 143	143	46	367	15	93	8 455
Laurentides-Lanaudière	25	12	114	47	9	6 596	269	4 600	296	617	29	96	13 290
Outaouais	3	6	49	15	3	112	3	10	2 253	51	3	5	2 626
Abitibi-Témiscamingue	13	3	16	10	4	33	2	1	39	335	1 301	27	1 908
Côte-Nord	29	13	120	34	2	69	6	3	1	163	5	2 730	3 510
Extérieur	-	-	-	-	-	24	1	1	72	6	8	2	129
Ensemble du Québec[3]	**2 114**	**2 435**	**13 753**	**4 524**	**2 466**	**30 889**	**7 094**	**6 556**	**2 920**	**6 742**	**1 588**	**4 388**	**90 696**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Le total comprend les heures dont on ne connaît pas la provenance.

Source: CCQ, mai 1992.

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1991

Ont travaillé pour	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
• 1 employeur	21 384	35 792	57 176	3 722	29 726	20 000
• 2 employeurs	4 384	12 194	16 578	6 039	28 310	22 420
• 3 employeurs	1 111	5 078	6 189	7 325	29 146	25 229
• 4 employeurs	264	1 818	2 082	8 189	30 908	28 028
• 5 employeurs	57	656	713	9 712	30 832	29 143
• 6 employeurs ou +	14	328	342	9 676	33 710	32 726
Total	**27 214**	**55 866**	**83 080**	**4 301**	**29 439**	**21 205**
Autres salariés						
• 1 employeur	7 394	9 311	16 705	3 136	27 665	16 808
• 2 employeurs	1 089	3 039	4 128	5 782	26 829	21 277
• 3 employeurs	261	1 016	1 277	7 060	26 173	22 267
• 4 employeurs	48	341	389	7 974	25 772	23 575
• 5 employeurs	10	110	120	7 854	24 071	22 719
• 6 employeurs ou +	3	27	30	8 011	26 199	24 380
Total	**8 805**	**13 844**	**22 649**	**3 613**	**27 294**	**18 088**
Ensemble des salariés						
• 1 employeur	28 778	45 103	73 881	3 571	29 301	19 279
• 2 employeurs	5 473	15 233	20 706	5 988	28 015	22 192
• 3 employeurs	1 372	6 094	7 466	7 275	28 650	24 722
• 4 employeurs	312	2 159	2 471	8 156	30 097	27 327
• 5 employeurs	67	766	833	9 435	29 861	28 218
• 6 employeurs ou +	17	355	372	9 382	33 139	32 053
Total	**36 019**	**69 710**	**105 729**	**4 133**	**29 013**	**20 537**

Source: CCQ, mai 1992.

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1991

Tranches de salaire Métier ou emploi	- de 5 000$	5 000$ à 9 999$	10 000$ à 14 999$	15 000$ à 19 999$	20 000$ à 24 999$	25 000$ a 29 999$	30 000$ à 34 999$	35 000$ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
• compagnons	2 661	1 456	1 678	1 797	1 660	1 513	1 215	2 784	14 764	21 125
• apprentis	2 977	1 628	1 614	1 121	787	426	271	281	9 105	12 657
Électricien										
• compagnons	612	456	504	607	609	669	652	3 460	7 569	31 872
• apprentis	1 143	777	685	564	503	377	293	341	4 683	16 490
Tuyauteur[1]										
• compagnons	488	350	423	483	515	492	482	2 862	6 095	31 877
• apprentis	591	466	437	377	337	327	278	316	3 129	18 497
Opérateur d'équipement lourd										
• compagnons	1 225	395	412	506	558	593	357	661	4 707	18 992
• apprentis	181	55	59	34	41	18	11	16	415	11 918
Peintre										
• compagnons	642	295	372	317	235	143	122	180	2 306	14 684
• apprentis	727	372	269	135	83	42	8	8	1 644	9 087
Briqueteur-maçon										
• compagnons	406	254	366	466	325	289	196	301	2 603	19 108
• apprentis	454	350	346	221	116	50	21	19	1 577	11 897
Autres										
• compagnons	2 867	1 492	1 855	2 034	2 084	2 018	1 841	8 694	22 885	20 392
• apprentis	2 966	1 774	1 588	1 241	965	775	596	917	10 822	7 919
Total - salariés qualifiés										
• compagnons	**8 413**	**4 348**	**5 187**	**5 727**	**5 471**	**5 225**	**4 383**	**16 080**	**54 834**	**25 296**
• apprentis	**8 448**	**4 956**	**4 561**	**3 316**	**2 495**	**1 688**	**1 200**	**1 582**	**28 246**	**13 265**
Manoeuvre	1 768	816	789	722	544	367	309	322	5 637	13 652
Manoeuvre spécialisé	1 817	1 122	1 380	1 304	1 264	953	686	1 137	9 663	18 554
Conducteur de camion	106	40	62	63	50	55	36	109	521	21 686
Soudeur	181	88	114	108	112	81	67	383	1 134	26 920
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	60	47	43	57	79	77	113	820	1 296	40 662
Autres salariés exerçant une occupation	2 101	539	346	260	247	171	179	555	4 398	13 400
Total - Salariés exerçant une occupation	**6 033**	**2 652**	**2 734**	**2 514**	**2 296**	**1 704**	**1 390**	**3 326**	**22 649**	**18 089**
Total	**22 894**	**11 956**	**12 482**	**11 557**	**10 262**	**8 617**	**6 973**	**20 988**	**105 729**	**20 538**

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: CCQ, mai 1992.

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1991

	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
Âge	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**
Moins de 20 ans	5	1 052	517	847	572	328
20-24 ans	949	7 380	2 036	1 021	750	572
25-29 ans	4 965	8 427	3 264	1 012	736	681
30-34 ans	7 216	5 767	3 437	981	674	722
35-39 ans	8 676	2 957	3 408	972	635	838
40-44 ans	9 130	1 457	3 037	1 005	613	885
45-49 ans	8 417	707	2 537	1 000	585	944
50-54 ans	7 282	322	2 067	985	612	961
55-59 ans	5 390	137	1 586	883	485	943
60-64 ans	2 487	36	685	698	553	793
65 ans ou plus	317	4	75	435	100	564
Total	**54 834**	**28 246**	**22 649**	**965**	**697**	**797**

Source: CCQ, mai 1992.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	1er mai 1985 $	1er sept. 1986 $	1er mai 1987 $	1er mai 1988 $	1er mai 1989 $	27 mai 1990 $	28 avril 1991 $
Briqueteur-maçon	17,28	17,80	18,33	19,25	20,16	21,07	22,02
Calorifugeur	17,64	18,17	18,72	19,66	20,57	21,57	22,54
Carreleur	17,28	17,80	18,33	19,25	20,16	21,07	22,02
Charpentier-menuisier	16,94	17,45	17,97	18,87	19,77	20,66	21,59
Chaudronnier	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Cimentier-applicateur	15,79	16,26	16,75	17,59	18,47	19,51	20,7
Couvreur	16,40	16,89	17,40	18,27	19,16	20,34	21,78
Électricien	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Ferblantier	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Ferrailleur	15,79	16,26	16,75	17,59	18,47	19,72	21,23
Frigoriste	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Grutier	17,00	17,51	18,04	18,94	19,84	20,73	21,66
Mécanicien d'ascenseur	19,92	20,52	21,14	22,20	23,15	24,19	25,28
Mécanicien de chantier	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Mécanicien de machines lourdes	17,17	17,69	18,22	19,13	20,04	20,94	21,88
Monteur d'acier de structure	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Opérateur d'équipement lourd	15,93	16,30	16,79	17,63	18,51	19,34	20,21
Opérateur de pelles mécaniques	17,00	17,51	18,04	18,94	19,84	20,73	21,66
Peintre	15,70	16,17	16,66	17,49	18,37	19,20	20,06
Plâtrier	16,63	17,13	17,64	18,52	19,42	20,29	21,2
Poseur de revêtements souples	15,24	15,70	16,17	16,98	17,85	18,65	19,49
Poseur de systèmes intérieurs	16,94	17,45	17,97	18,87	19,77	20,66	21,59
Serrurier de bâtiment	16,69	17,19	17,71	18,60	19,50	20,59	21,93
Tuyauteur[1]	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74	21,67	22,65
Manoeuvre (journalier)	13,28	13,68	14,09	14,79	15,63	16,33	17,06
Manoeuvre spécialisé	13,70	14,11	14,53	15,26	16,11	16,83	17,59

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.

1. Comprend les métiers de tuyauteur, de mécanicien en protection-incendie et de frigoriste.

Source: Décret de la construction, D.3938-80 du 17 décembre 1980 et D.1289-82 du 31 mai 1982 et D.1948-84 du 30 août 1984 et D.998-84 du 25 avril 1984 et D.172-87 du 4 février 1987 et D.638-89 du 28 avril 1989 et D.695-90 du 21 mai 1990 et du D.985-90 du 4 juillet 1990.

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1991 selon les heures enregistrées à la CCQ

	Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
1.	Pomerleau-Bouygues inc.	1 996 530	1 306	EG	Abitibi-Témiscamingue
2.	Hydro-Québec	835 651	605	EG	Montréal
3.	HydroMécanique construction inc.	788 039	817	EG	Québec
4.	Entreprises Vibec inc.	661 106	516	EG RT	Mauricie-Bois-Francs
5.	Corporation de construction National ltée	632 144	475	EG	Montérégie
6.	Entreprises Bon Conseil ltée	610 607	438	EG	Québec
7.	Entreprises Kiewit ltée	600 921	351	EG	Laurentides-Lanaudière
8.	Arno électrique ltée	567 039	514	EG LD	Mauricie-Bois-Francs
9.	Thiro ltée	554 735	376	LT LD	Mauricie-Bois-Francs
10.	Hervé Pomerleau inc.	552 049	547	EG	Québec
11.	Transelec (1988) inc.	442 404	343	EG	Mauricie-Bois-Francs
12.	R Blais & fils inc.	425 973	445	MT	Abitibi-Témiscamingue
13.	Construction Del-Nor inc.	371 652	314	EG	Montérégie
14.	Neilson excavation inc.	367 982	219	XC RT	Québec
15.	Les Coffrages Dominic ltée	367 194	597	CM	Montréal
16.	Les constructions Connolly & Twizell inc.	364 043	485	MT	Montréal
17.	Lambert Somec inc.	359 653	266	FB MT	Québec
18.	B G Checo International ltée	345 919	438	EL PL	Montréal
19.	Dominion Bridge Québec	340 899	248	EG AS	Montréal
20.	Ganotec inc.	314 814	371	EG MC	Mauricie-Bois-Francs
21.	Otis Canada inc.	309 935	177	MA	Extérieur
22.	Formont inc.	299 946	235	EG CM	Laurentides-Lanaudière
23.	Louisbourg construction ltée	272 741	211	EG	Laurentides-Lanaudière
24.	Ascenseurs Drolet Kone inc.	264 247	146	MA	Québec
25.	Kiewit-Désourdy	264 029	247	EG	Laurentides-Lanaudière
26.	B G Checo Construction enr.	259 171	314	EL MT	Montréal
27.	Fertek inc.	247 408	171	FE	Laurentides-Lanaudière
28.	Coffrages industriels ltée	247 021	268	EG	Montréal
29.	F A Tucker Canada ltd	242 510	153	LD LT	Laurentides-Lanaudière
30.	Plibrico Canada ltée	239 317	355	EG	Montérégie
31.	Montenay service d'ascenseurs M S A inc.	238 220	155	MA	Montréal
32.	Guay inc.	227 653	151	EG	Québec
33.	Laurent Gagnon inc.	224 064	250	MT	Québec
34.	Les entreprises de travaux Common ltée	223 706	163	EG	Laurentides-Lanaudière
35.	Société d'énergie de la Baie-James	221 636	157	EG	Montréal
36.	J P Lessard Canada inc.	216 684	175	FB	Montréal
37.	C Frappier Électrique inc.	208 655	196	EL	Montréal
38.	Les Coffrages C C C ltée	198 966	216	EG	Montréal
39.	La compagnie électrique Britton ltée	195 774	161	EL	Montréal
40.	Montval construction, division de Groupe Granitco	195 213	192	BM	Laurentides-Lanaudière

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1991 selon les heures enregistrées à la CCQ

Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
41. Dawcolectric inc.	191 221	164	EL	Montréal
42. Gastier inc.	186 395	199	EL	Montréal
43. Les entrepreneurs Becker inc.	185 869	149	MT FB	Montréal
44. Les entreprises P E B ltée	184 754	140	EG	Québec
45. Gastier mécanique inc.	182 558	268	EG	Montréal
46. Constructions Désourdy inc.	181 028	158	EG CM	Montérégie
47. G E C Alsthom électromécanique inc.	179 025	210	EG	Montérégie
48. M I L Tracy	175 560	208	EG	Montérégie
49. Honeywell ltée	171 453	110	MT EL	Extérieur
50. Recouvrements métalliques Bussières ltée	168 527	102	EG	Québec
51. Black & McDonald ltée	166 395	136	EL RF	Montréal
52. Ganotec mécanique inc.	164 511	210	EG	Mauricie-Bois-Francs
53. Thomas O'Connell (1981) inc.	158 269	150	MT	Montréal
54. Tembec compagnie de construction inc.	156 465	124	EG	Abitibi-Témiscamingue
55. Claude Miville inc.	155 946	100	EL MT	Québec
56. Liard mécanique industrielle inc.	153 355	176	MC	Laurentides-Lanaudière
57. Francon-Lafarge, division de Lafarge Canada inc.	151 019	134	EG	Montréal
58. Construction Ondel inc.	148 297	158	EL	Québec
59. Construction Arno inc.	145 969	108	LT	Mauricie-Bois-Francs
60. Les entreprises d'électricité E G ltée	145 043	107	EL	Montréal
61. Mojan (1981) ltée	142 448	130	AS	Montréal
62. AATCO entrepreneurs électriciens ltée	140 755	135	EL	Montréal
63. Laval Fortin ltée	138 681	115	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
64. Les constructions Roger Turgeon inc	138 391	140	EG	Québec
65. Construction Roch inc.	137 049	147	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
66. Léo Tremblay inc.	135 971	89	EL	Abitibi-Témiscamingue
67. Construction N R C inc.	135 410	125	XC EL	Montréal
68. J R Théberge 1980 ltée	134 466	127	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
69. Groupe T B C inc.	132 224	96	EG	Québec
70. A C C Encon inc.	130 343	110	CF FB	Montréal
71. Ascenseurs Re-No ltée	130 304	7[illegible]	MA	Montréal
72. G C M ltée	130 138	101	EL	Estrie
73. J E Verreault & fils ltée	129 714	91	EG	Québec
74. Mécanique Kingston inc.	129 458	174	AS CH	Montréal
75. Acier d'armature Ferneuf inc.	129 195	116	FE	Laurentides-Lanaudière
76. Antagon international ltée	127 472	106	EG	Montréal
77. Adélard Laberge ltée	127 300	124	MT EL	Québec
78. Telecon inc.	124 939	116	EG LT	Mauricie-Bois-Francs
79. Kolostat inc.	123 668	83	CV	Laurentides-Lanaudière
80. Entreprises Selnor inc.	122 677	112	EG	Montréal

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1991 selon les heures enregistrées à la CCQ

Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
81. Couverture Montréal-Nord ltée	121 687	85	CV	Montréal
82. Mécanique C N C inc.	120 165	140	EG	Montérégie
83. Simard Beaudry inc.	118 043	103	EG	Laurentides-Lanaudière
84. Sako électrique 1976 ltée	117 507	91	EL	Montréal
85. Le groupe S C V inc.	115 330	81	EG MT	Mauricie-Bois-Francs
86. Les entrepreneurs en électricité Swift inc.	113 818	84	EL	Montréal
87. Constructions E D B inc.	112 965	173	SD	Estrie
88. Les structures de Beauce inc.	112 422	116	EG	Québec
89. Les entreprises électriques Breault inc.	112 373	138	EL	Laurentides-Lanaudière
90. Construction C C L inc.	112 259	146	MT SD	Mauricie-Bois-Francs
91. La cie de pavage d'asphalte Beaver	111 920	128	EG	Montréal
92. H C Vidal Ltée	110 197	92	CH	Montréal
93. Kamyr Entreprises inc.	110 025	105	MC	Montréal
94. Groupco inc.	109 146	126	MT	Montérégie
95. Tecksol inc.	109 038	141	MT	Québec
96. Michel Gagnon ltée	107 784	84	PT	Québec
97. Acier Gendron ltée	106 867	90	FE	Montérégie
98. Fernand Gilbert ltée	105 614	110	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
99. Les entreprises de réfrigération L S inc.	105 509	76	FB RF	Laurentides-Lanaudière
100. Électricité standard inc.	104 512	57	EL	Montréal

AS	Acier de structure	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
BM	Briqueteur-maçon	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur		
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MC	Mécanicien de chantier	RT	Construction de route
CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	MT	Mécanicien en tuyauterie	SD	Soudeur
CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribution	PL	Poseur de systèmes intérieurs	XC	Excavation

Source : CCQ, mai 1992.